

au cœur du social

OPTIONS

JEAN-LUC FÉMAL / MAXPPP

**INÉGALITÉS
SCOLAIRES
IRRÉVERSIBLES ?**

Pages 46 à 48

**La Cgt
en campagne**

À l'agenda de la campagne pour la reconquête de l'industrie, des assises à Paris le 22 février et un appel à la mobilisation le 21 mars.

Pages 16 à 27

L'urgence industrielle

ÉVASION FISCALE

À quand la fin du laxisme ?

Pages 33-34

Smart' Retraite


Comprendre et prévoir ma retraite

RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc et arrco

L'application mobile qui m'accompagne dans mon parcours retraite



-  Simuler ma retraite
-  Visualiser ma carrière
-  Planifier mes démarches retraite
-  Suivre ma demande de retraite
-  Accéder à des contenus personnalisés
-  Poser mes questions aux Experts Retraite
-  Consulter les dates de mes versements
-  Et bien d'autres encore...

 Téléchargez l'application et découvrez nos services



RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc et arrco



DIRECTRICE

DE LA PUBLICATION

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE

Anne Dambrin

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Guillaume Lenormant

RÉDACTION

Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE

Sylvie Durand

PUBLICITÉ

Sylvie Durand
Tél. : 01 55 82 83 32

PHOTOGRAVURE

Anne Dambrin

IMPRESSION

Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE

Ligne neuf

Commission paritaire :

0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2017



éditorial

Environnement : des actes !

Pic de pollution, froid record avec menace de rupture d'approvisionnement, nouveau président des États-Unis qui brandit une dénonciation de la Cop 21... Les questions environnementales et énergétiques ont rarement été aussi pressantes. Or, elles sont les grandes absentes du débat public. Nous savons pourtant que les particules fines font plus de morts que l'alcool. Nous savons aussi que la fraude aux contrôles antipollution, loin de se limiter à Volkswagen, touche la plupart des constructeurs automobiles, et notamment nos champions français, Renault et Citroën. Alors que faire ? En appeler, comme le fait le gouvernement, à la « *responsabilité des constructeurs automobiles* » ?

Alors qu'aujourd'hui, les stratégies d'entreprise comme les politiques publiques sont conditionnées par l'objectif de « compétitivité », il faut d'abord remettre les choses à l'endroit pour faire primer les enjeux environnementaux et sociaux, et ainsi retrouver le long terme.

Avoir une vraie stratégie de transition énergétique financée et cohérente, misant sur la recherche, le développement des énergies renouvelables et l'emploi en France. Mettre en place un plan d'isolation des logements pour faire baisser la facture énergétique. Se doter d'une stratégie de lutte contre les particules fines en commençant par transformer l'industrie automobile et investir dans les moteurs essence, électriques et hybrides. Investir dans le transport ferroviaire, taxer le transport routier, développer les circuits courts et relocaliser nos industries en faisant primer les normes sociales, fiscales et environnementales sur le libre-échange. Il s'agit également d'avoir une vraie réflexion sur l'aménagement du territoire pour limiter les temps de transport domicile-travail et développer les transports en commun. Enfin, permettre aux salarié-es d'exercer pleinement leurs responsabilités professionnelles en les adossant à l'intérêt général grâce à un droit de refus, d'alerte et d'alternative, pour prévenir de nouveaux scandales environnementaux et sanitaires. Le sens des propositions de la Cgt, qui seront mises en débat lors des assises de l'industrie le 22 février, c'est de porter une nouvelle conception de l'industrie visant à répondre aux besoins sociaux, à la raréfaction des ressources énergétiques et aux enjeux climatiques. Plus que jamais, question environnementale et question sociale doivent être traitées de concert pour dessiner le monde de demain.



Sophie Binet
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'UGICT-CGT**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Vivarte

Les ravages du LBO

8 Épidémie

Quand les moyens se grippent

Sanofi

Des salariés précaires obtiennent justice

9 Crise économique

Menace sur la « classe moyenne »

Hec

La Cgt à 42 %, tous collègues confondus !

Conflictilité

La grève, mais pas seulement

10 **Trump**

Côtés obscurs de la force



TANNEN MAURY / MAXPPP

12 **Télétravail :**

Sortir du gré à gré

Entretien avec Jean-Luc Molins

14 **Encadrement**

L'enjeu stratégique d'un nouveau statut

15 **Industrie du ventre**

Le Cambodge se protège

Santé au travail

La Belgique au bord du burn-out

Droits syndicaux

Renault-Nissan pointé du doigt

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

CAMPAGNE
L'urgence industrielle



CLEMENT MAHOUDEAU / MAXPPP

Pages 16 à 27 La Cgt engage une campagne de sensibilisation et de mobilisations autour des enjeux économiques suspendus à l'industrie. Cette campagne a ses rendez-vous nationaux et connaît ses développements en territoire. Reportage en Occitanie, où la Cgt a des projets plein les cartons, mobilisations à l'appui.

L'espace productif s'est rétracté et cette tendance est loin de s'estomper. Entre grandes métropoles et zones promises à l'abandon, la polarisation ne fait que se confirmer et, avec elle, un train d'inégalités lourdes. Comment inverser cette tendance ?

Alors, l'industrie, l'affaire de tous ? Oui, sans réserve, mais... Comment passer du dire au faire ? Comment envisager et organiser les convergences nécessaires à un mouvement d'ensemble ? Notre table ronde.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options (mensuel, 10 numéros par an):**

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



MAXPPP

28 Encadrement

La Sncf impose les forfaits-jours

29 Expertise

Surinvestissement chronique

30 Loi Travail

C'est maintenant

31 Droit à la déconnexion

Un guide pour négocier

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



VINCENT ISORE / MAXPPP

33 Évasion fiscale

À quand la fin du laxisme ?

34 Faucheurs de chaises

On ne s'assoit pas sur la justice fiscale

droits

35 Transparence

Patrimoine à déclarer

36 Lanceurs d'alerte

Une meilleure protection

hors champs

38 Paris Exposition

La main de Matisse sur le blanc du papier

39 Paris/Design Knud Holscher sait mettre les petits plats dans les grands

40 Exposition

Frédéric Bazille trop tôt enlevé à ses amis



RMN-GRAND PALAIS (MUSÉE D'ORSAY) / HERVÉ LEWANDOWSKI

platines

43 Franz Schubert Les deux trios avec piano

Antonio Vivaldi Une guitare concertante à Venise

bouteilles

43 Champagne Dominique Crété

lire

44 Les polars Éric Yung, le duo Pierre Dac-Francis Blanche

45 Les romans Jean-Claude Pirotte et Gaël Faye

hors champs

46 Inégalités scolaires

Irréversibles ?



FRANCK DUBRAY / MAXPPP

48 Les lycées se manifestent

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos



ERIC OTTINO / MAXPPP

La solidarité, voilà le délit

Allez, on ose ! On se souhaite, à l'occasion de l'année nouvelle, une nouvelle année, vraiment, réellement, résolument nouvelle. Et ce n'est pas du luxe : modifier 2016 au bénéfice d'un 2017 tout neuf implique mécaniquement un changement d'agenda. Mais ça, c'est le plus simple. Pour le reste, le changement, c'est pas automatiquement, même du côté bons sentiments, pourtant de rigueur au gui l'an neuf. À preuve, l'impensable retour du délit de solidarité. L'idée, aussi vieille que le premier changement d'année, c'est en quelque sorte d'aider son prochain pour la raison qu'on peut tous être le prochain prochain. L'un de ces prochains qui nous intéresse est cultivateur ; l'autre, ma foi, on ne sait pas trop ; il pourrait être médecin, chômeur, ouvrier agricole ou infirmier. Un être humain comme un autre, en somme, à condition évidemment de considérer les réfugiés syriens comme des êtres humains. Ce qui est le cas de notre premier prochain mais pas des suivants. Notre agriculteur, donc, habite et travaille dans une vallée qui jouxte l'une de ces frontières qui, pour des dizaines de milliers de femmes et d'hommes accidentés de l'histoire en recherche d'un refuge, d'un asile, de solidarité.

Pierre Mannoni, citoyen de la Roya (06), relaxé. La solidarité n'est pas (encore) un délit. Mais vigilance...

Parce qu'ils veulent rejoindre la France, ces femmes et ces hommes, sont précipités en Absurdie et traqués comme gibiers ; bien qu'ils n'aient commis aucun crime, ils se voient traités en criminels. Autour de cette délinquance frontalière rôde l'ombre de la complicité. Complices, les femmes et les hommes qui tendent la main, qui réchauffent, qui nourrissent. Complices, les femmes et les hommes qui font en sorte que les adultes trouvent un toit, les enfants place à l'école et les malades à l'hôpital. Évidemment complices, celles et ceux qui protègent et soustraient au grand jour, à visage découvert, le gibier à ses chasseurs. C'est ainsi que la justice a jugé bon et utile de poursuivre pour « aide à l'entrée, à la circulation et au séjour de personnes en situation irrégulière ». Des élus, dont certains ne cessent d'exciper de valeurs chrétiennes qu'ils portent en sautoir, se sont empressés de saluer la nouvelle année en transformant en vœux le plus archaïque de leurs taïaut : mort aux faibles, mort aux pauvres.

La couverture, voilà l'ennemi

Ces élus, qui n'ont de républicain que le label, ont, comme dans une chasse à courre, leur meute, en charge de débusquer le gibier, le fatiguer, l'épuiser jusqu'au renoncement. Cette tâche appliquée aux pauvres emprunte parfois des voies bien étranges, aussi archaïques et cruelles que leur cri de chasse. C'est ainsi que l'on a pu voir dans les rues de la capitale d'honorables agents de la force publique exiger de ces pauvres mal nommés sans domicile fixe qu'ils se défassent de la couverture que leur ont remise ces associations qui font vivre la solidarité. Ôter sa couverture à un sans domicile tout court, c'est l'offrir aux morsures du froid, à son cortège de pathologies, à un ensoleillement glacé et mortifère. On imagine la scène : toi, dégage, bonne année. Et la santé ! C'est évidemment plus facile que de réduire le déficit de capacité d'hébergement,

CIRWLEZ,
ON VEUT PAS VOUS
VOIR !



plus facile que de réfléchir des mécanismes d'insertion sociale. C'est aller bien au-delà de la simple cruauté pour basculer dans l'ordre social cynique et corrompu.

Une couverture arrachée dans ces conditions, c'est un policier arracheur. Autrement dit, un fonctionnaire déchu de sa dimension d'humanité. Jusqu'ou? Le déni d'humanité et la logique de complicité, mise en œuvre dans la vallée de la Roya, devraient conduire les pouvoirs publics à poursuivre les distributeurs de couvertures comme autant d'irresponsables naïfs ou d'odieux dealers de chaleur humaine. Saisi de l'affaire, le ministre de l'Intérieur, aussi neuf que l'année, a déclaré sur un ton outragé: «*Il faut arrêter ce sport national de mise en cause des policiers.*» La stratégie qui consiste à faire de l'attaque la meilleure des défenses, aussi vieille que l'institution policière, est donc une fois encore mise à contribution. Les couvertures n'ont qu'à bien se tenir.

La fraude fiscale, voilà l'oubli

Il ne faut pas confondre couverture et manteau de Noël. Les premières protègent du froid, le second des regards. De ce point de vue, la justice vient de rendre en cette année nouvelle un arrêt aveuglant. Au point d'ailleurs que le président de la 32^e chambre correctionnelle de Paris a tenu à prévenir l'opinion publique: «*Le tribunal a parfaitement conscience que sa décision est susceptible de heurter le sens commun et d'être incomprise du peuple français au nom de qui la justice est rendue.*» De fait... Le jugement en question prononce la relaxe des milliardaires Guy et Alec Wildenstein, jugés pour fraude fiscale, pour le plus grand dépit des magistrats du parquet national financier. Ces derniers avaient demandé des peines de prison ferme et une amende de 250 millions d'euros. Car les faits, qui ne sont niés par personne, établissent l'existence de constructions juridiques exotiques permettant de frauder le fisc à des hauteurs himalayennes. Le tribunal estime d'ailleurs que «*cette volonté très claire de dissimulation explique à la fois les manœuvres de toute nature ayant pour objet de maintenir l'opacité autour des biens et les indéniables inquiétudes manifestées dans plusieurs écrits. Elle révèle incontestablement, nonobstant les dénégations des prévenus directement concernés, une claire intention d'évasion patrimoniale et fiscale.*»

Pour expliquer cet étonnant verdict, d'aucuns égrènent d'obscures raisons techniques, d'autres relèvent un laxisme étonnant dans la conduite de l'enquête et d'autres encore évoquent de solides amitiés nouées au sein des cercles dirigeants de la Sarkozie. On voit que si l'année judiciaire commence mal, certaines solidarités et certaines couvertures, elles, se portent bien. Il y a là matière à vœux pour les années à venir, histoire qu'elles soient réellement nouvelles. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

VIVARTE LES RAVAGES DU LBO

LES 17 000 SALARIÉS DU GROUPE D'HABILLEMENT FONT LES FRAIS DE SA STRATÉGIE DE FINANCEMENT PAR LEVERAGE BUY-OUT.



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

Le 5 janvier, les représentants de l'intersyndicale Cgt-Fo-Cftc-Cgc du groupe Vivarte (17 000 salariés en 2016) ont été reçus au secrétariat d'État à l'industrie pour alerter les pouvoirs publics du risque de plan de licenciement massif pesant sur le numéro 1 français de l'habillement. Le groupe Vivarte – nommé André jusqu'en 2001 –, regroupe 14 marques majeures du secteur, parmi lesquelles des enseignes historiques existant depuis la fin du XIX^e siècle: André, Minelli, San Marina, La Halle, Naf Naf, Chevignon, Kookaï, Caroll, Pataugas notamment.

Victime de la crise du secteur et d'une vive concurrence, le groupe a vu son chiffre d'affaires baisser de 3,1 milliards d'euros en 2012 à 2,2 milliards en 2016. Des plans sociaux ont déjà été lancés (1 600 postes supprimés à La Halle en 2015 par exemple) et plusieurs marques ont été mises en vente sans succès en 2016, parmi lesquelles Kookaï, Chevignon ou Pataugas. Aujourd'hui particulièrement exposée, la filiale André, qui affiche 10 millions d'euros de perte par an, pourrait être elle aussi être bradée et licencier un tiers de ses 750 salariés. Et de nouvelles annonces sont attendues avant la fin de janvier.

Le groupe est d'autant plus affaibli qu'il subit un endettement récurrent du fait des stratégies financières des fonds d'investissement qui se succèdent à sa tête. Ceux-ci ont usé et abusé du Leverage buy-out (LBO), opération qui permet d'acheter avec peu de fonds propres, en s'endettant... et en faisant peser le remboursement de la dette sur l'entreprise rachetée. À chaque rachat, le groupe a subi des réductions de points de vente et des dégrais-sages d'effectifs avant d'être revendu avec bénéfice... En 2014, Vivarte se retrouvait ainsi avec un endettement de 2,8 milliards d'euros, l'équivalent de son chiffre d'affaires. Une dette allégée depuis, mais plombée par un nouvel emprunt à 11 %...

Pour l'heure, les pouvoirs publics estiment ne rien pouvoir faire pour soutenir les salariés – parmi lesquels de nombreuses femmes à temps partiel, dans des situations précaires. D'après l'intersyndicale, le groupe toucherait pourtant 40 millions d'euros de Cice et bénéficierait d'allègements fiscaux importants. Le nouveau Pdg (le cinquième en cinq ans), Patrick Puy, a en tout cas annoncé qu'il était là pour une «*mission commando de moins d'un an*» consistant à restructurer sans états d'âme, comme il l'a fait notamment en 2000, en supprimant 4 000 postes chez Moulinex. V. G. ▶

ÉPIDÉMIE QUAND LES MOYENS SE GRIPPENT



LIONEL VADAM / MAXPPP

Certes, il faut se laver les mains, ne pas éternuer à tout va et jeter soigneusement ses mouchoirs à la poubelle. Mais... les petits gestes ne font pas automatiquement une grande politique et surtout pas une grande politique de santé. Ils en disent long, en revanche, sur les priorités de moyens affectés pour faire face à une épidémie qui n'est pas tout à fait une surprise: la grippe revient avec l'hiver. L'ensemble des personnels ont pourtant été mobilisés par leur ministère, avec des accents martiaux, pour qu'ils soient «*particulièrement vigilants et déclenchent, si nécessaire, leurs plans habituels de mobilisation. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour accueillir à l'hôpital les patients ayant besoin d'être hospitalisés*». De fait, on a pu voir l'ensemble des hospitaliers et des médecins se dépenser pour prendre en charge et soigner, avec professionnalisme, toutes celles et ceux qui se présentent dans les services d'urgence. Mais, pas plus que les petits gestes ne font une politique, le dévouement ne peut faire de miracles. Les plans d'économie qui pèsent sur les politiques de recrutement, sur les moyens matériels, se traduisent par une capacité réduite de réponse aux besoins de santé des populations et des conditions de travail épuisantes. Dans un communiqué, la fédération Cgt de la Santé rappelle qu'elle revendique une politique répondant aux besoins des usagers par un financement pérenne des hôpitaux, afin que tous les moyens soient déployés pour permettre aux personnels d'accueillir et de prendre en charge dignement les patientes et les patients. L'intersyndicale Cgt-Fo-Sud appelle à une journée de grève et de manifestations le 7 mars à Paris et en régions pour une autre politique de santé et de protection sociale. G. M.

SANOFI DES SALARIÉS PRÉCAIRES OBTIENNENT JUSTICE

Alors que la coordination des syndicats Cgt de Sanofi alerte, depuis de nombreuses années, sur le développement de la précarité au sein du groupe pharmaceutique, 130 salariés en Cdd et intérimaires ont, depuis 2014, obtenu gain de cause devant les prud'hommes. C'est ce qu'annonce, dans un communiqué, Thierry Bodin, coordinateur Cgt de Sanofi, pour qui c'est le rôle de la Cgt d'«*accompagner les salariés précaires devant les juges afin de faire reconnaître leurs droits et d'obtenir justice*».

Sur les 130 salariés concernés par différents jugements, 50 au total ont vu la requalification de leur contrat en Cdi; 80 ont obtenu un total de 3,5 millions d'euros d'indemnités pour «*utilisation illégale ou abusive de main-d'œuvre précaire*». Des indemnités auxquelles il faut ajouter, précise le communiqué, le montant des cotisations sociales correspondantes. Après le dernier jugement en date, intervenu le 16 décembre, d'autres précaires sont potentiellement concernés, la Cgt estimant à 4 000 le nombre de salariés en Cdd ou intérimaires présents dans le groupe. Pour elle, cela correspond à un taux de 18 % de salariés précaires, avec des pointes à environ 30 % sur certains sites. Pourtant, la santé financière de Sanofi n'est plus à démontrer: en 2015, le bénéfice net du géant pharmaceutique dépassait les 7 milliards d'euros. C.L.



JOEL PHILIPPON / MAXPPP



ERASMUS, 30 ANS D'ÉCHANGES EUROPÉENS

de personnes, en grande majorité des étudiants, mais aussi des enseignants, ont vécu cette expérience de «*mobilité européenne*» – en général de six mois – dans leur parcours d'études ou de formation depuis la création d'Erasmus il y a 30 ans. Ce programme a contribué à l'harmonisation des formations, à la reconnaissance des diplômes et au renforcement des échanges culturels entre Européens, voire plus: 27 % des ex-Erasmus ont rencontré leur conjoint durant un séjour à l'étranger. Le programme a failli disparaître, mais bénéficie d'un financement assuré pour les années à venir (2 millions de personnes devraient en bénéficier d'ici à 2020). Les partenariats entre établissements sont désormais élargis à l'ensemble du monde et à des niveaux de formation allant des filières professionnelles pré-bac au master, voire au-delà.

CRISE ÉCONOMIQUE MENACE SUR LA «CLASSE MOYENNE»



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

Quand les inégalités et la précarité progressent, le poids de la classe moyenne dans la société s'érode. C'est ce que confirme une nouvelle étude de l'Organisation internationale du travail (Oit). De 2004 à 2011, la part des salariés de l'Union européenne disposant d'un revenu situé entre 80 % et 120 % du revenu médian n'a cessé de baisser (-2,3 % sur la période). La plus forte baisse a eu lieu en Grèce et en Allemagne, mais elle a été sensible également au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et même au Danemark. Moins forte en France au début de la période (-0,4 %), elle s'est accentuée (-1,7 %) après la crise de 2008.

À l'origine de ce phénomène : la montée du chômage, l'enchaînement des réformes des institutions de dialogue social et, corollaire, le recul des salaires réels. C'est dans les pays comme la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, la Hongrie et les États baltes, mal dotés en système de relations professionnelles, que la classe moyenne a le plus diminué au cours des dernières années, à l'inverse d'autres mieux dotés comme la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suède. Autre facteur qui a affecté l'équilibre social dans les sociétés européennes, selon l'organisation internationale : la restriction du secteur public accueillant de très nombreuses professions traditionnellement associées à la classe moyenne et féminisées. Or, l'emploi des femmes a été et reste un des éléments constitutifs du développement des classes moyennes.

En conclusion de ce rapport, l'Oit assure qu'il est urgent que les gouvernements européens renouent avec des politiques de lutte contre les inégalités sociales, développent des mesures en faveur du monde du travail et prennent en compte des domaines comme la fiscalité, l'éducation et la protection sociale. Il en va, déclare-t-elle, non seulement de l'avenir d'une catégorie, mais aussi de la cohésion des sociétés et des générations les unes avec les autres. M.H.

HEC LA CGT À 42 %, TOUS COLLÈGES CONFONDUS!

Le 8 décembre, la Cgt était la seule organisation à présenter une liste complète de candidats aux élections professionnelles de l'École des hautes études commerciales de Paris (Hec). Tous collèges confondus, elle remporte les élections avec 42 % des suffrages exprimés, loin devant la Cftc (23 %) l'Unsa et la Cfdt (toutes deux à 18 %). La prestigieuse école de commerce compte quelque 500 salariés en équivalent temps plein, en partie sous statut de droit privé et en partie dépendants de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Pour les deux syndicats (Cgt-Snpefp et Cgt-Cci) qui ont toujours travaillé main dans la main, c'est le fruit d'une activité quotidienne au plus près des salariés, irriguée par de nombreux échanges et réunions, de la grande implication et du dynamisme des syndiqués, dans l'intérêt de toutes les catégories de personnels et le respect de leurs spécificités : « C'est l'assurance que tous les personnels seront valablement et équitablement présentés [...] et décideront de leur propre avenir. » Les deux syndicats, désormais majoritaires au Ce et en Dp, rappellent que la Cgt est une organisation combative, mais aussi capable de négocier, de faire des propositions et de signer des accords quand ils sont favorables aux salariés. À suivre... V. G.

CONFLICTUALITÉ LA GRÈVE, MAIS PAS SEULEMENT

La conflictualité continue de progresser. En 2014, rapporte le département des études statistiques du ministère du Travail, 1,4 % des entreprises de plus de 10 salariés ont connu un mouvement de grève, soit 0,2 point de plus qu'en 2013. Cette moyenne cache cependant d'importantes variations : les grèves ont touché 0,5 % des entreprises de moins de 10 à 49 salariés, et 27,5 % de celles de plus de 500 salariés. Dans la majorité des cas, les mouvements se sont développés sur des revendications salariales (55 %), les conditions de travail arrivant en deuxième position (19 %), avant celles pour la défense de l'emploi (15 %). Pour cette dernière catégorie, c'est deux fois moins qu'en 2013. Autre élément rapporté par la Dares, la progression des formes alternatives à la grève : rassemblements, manifestations, occupations ou boycott. En 2014, 2,2 % des entreprises ont déclaré avoir connu au moins une forme de mobilisation collective différente de la grève : 1,9 % au moins un rassemblement et/ou une manifestation, 1,3 % au moins une pétition.

Bulletin *Dares Résultats* n° 85 (décembre 2016)
à retrouver sur <http://dares.travail-emploi.gouv.fr>



FRÉDÉRIC CIROU / MAXPPP

TRUMP: CÔTÉS OBS

Deux mois après son élection à la Maison-Blanche, Donald Trump s'est vu confirmé à ce poste par le Sénat et a prêté serment le 20 janvier au Capitole. L'investiture du 45^e président des États-Unis ouvre une ère qui risque d'être marquée par les passages en force.

MEDICARE DANS LA LIGNE DE MIRE

L'instauration d'un programme social des soins de santé a été vouée aux gémonies et promise à la casse par Donald Trump. Après son élection, le même a nuancé son approche mais pas son objectif. Le Sénat, à majorité républicaine, a d'ores et déjà entamé un travail de détricotage de l'Obamacare qui, dans les faits, aboutira à remettre en selle les assureurs privés pour la couverture maladie, à retirer 30 millions d'Américains de l'assurance-maladie, et à faire monter les prix des médicaments prescrits.

CURS DE LA FORCE



L'EMPLOI À GRANDS COUPS... DE TWEETS

Le tout nouveau président semble parfois attribuer aux tweets des vertus magiques. Magie noire avec des tweets menaçants vis-à-vis de grands groupes américains, sommés de rapatrier leur production aux États-Unis. Magie blanche : la firme automobile Ford aurait obtempéré et retiré un projet d'implantation au Mexique. Double problème : le syndicat de chez Ford l'avait déjà obtenu pour l'usine en question et Ford a fait savoir qu'il ne renonçait nullement à son déploiement international. Même à grands coups de tweets, l'emploi, ce n'est pas magique.

UN MONDE TOUT EN TENSIONS

Quelle sera la politique internationale de Washington ? Nul ne saurait le dire. On peut s'attendre à un réchauffement des relations avec Vladimir Poutine – plus qu'avec la Russie proprement dite –, à une dégradation des rapports avec l'Europe comme avec la Chine, à une tension du côté de l'Iran et plus encore sur le dossier palestinien. Trois éléments ne laissent pas d'inquiéter : le côté éruptif de l'homme et son admiration pour la force, y compris de la torture ; les nominations de diplomates, plus faucons que les faucons ; celles de hauts responsables de chez Goldman Sachs, chargés de veiller à ce que les affaires du monde restent aux mains du monde des affaires.



BR

TÉLÉTRAVAIL: SORTIR DU GRÉ À GRÉ

Le télétravail se diffuse et se complexifie sans que le patronat n'accepte d'en négocier les termes. État des lieux et nouveaux enjeux.

ENTRETIEN

AVEC

JEAN-LUC MOLINS,
SECRÉTAIRE NATIONAL DE L'UGICT,
ANIMATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL
ICT-NUMÉRIQUE

Sous prétexte d'un flou grandissant de la frontière entre travail et non-travail que permet l'usage des nouvelles technologies, les employeurs et, avec eux, certains juristes, militent pour réviser la règle des onze heures de repos obligatoire entre deux journées de travail.

– **Options:** *Comme prévu dans le cadre de la loi Travail, patronat et syndicats ont entamé à la fin du mois dernier une concertation sur le télétravail. Dans quel contexte celle-ci s'ouvre-t-elle?*

– **Jean-Luc Molins:** À ce jour, n'existe comme cadre général que celui donné par l'accord national interprofessionnel de 2005. Un texte insuffisant compte tenu des évolutions mais qui, il y a dix ans, a permis de fixer un certain nombre de principes quant au développement du télétravail. Ainsi, celui du volontariat et de la transparence (toute mise en place du télétravail devant donner lieu à une consultation du comité d'entreprise) ; celui de la contractualisation (le télétravail devant faire l'objet d'un contrat) ; celui de la réversibilité (employeur et salarié pouvant convenir, à l'initiative de l'un ou de l'autre, de mettre fin au télétravail). Reste qu'il a absolument besoin d'être précisé. Et cela, le patronat le refuse catégoriquement.

– *De quelle nature est le télétravail aujourd'hui?*

– Une chose est sûre : il n'a rien à voir avec ce qu'il était hier. Le développement du numérique a bouleversé la donne. Le travail à domicile n'est plus qu'une des formes du télétravail tel qu'il existe. En marge ont explosé le travail nomade et le travail dans des lieux dédiés extérieurs aux entreprises, comme ces espaces de *coworking* que la Sncf pense même pouvoir développer à son profit. Si, à ses débuts, le télétravail a été imaginé comme une formule simple et unique organisant le travail au domicile des salariés – à 100 % du temps de travail dans la majorité des cas – cette formule aujourd'hui a démontré ses limites et n'a plus les faveurs du patronat. Avec l'explosion de l'Internet

mobile, il est possible de travailler et d'être joint n'importe où et n'importe quand. La frontière entre la sphère privée, l'entreprise, les moyens de transport et de repos s'estompe à son profit.

– *De quelle manière le télétravail assure-t-il des gains de productivité?*

– Selon le cabinet de conseil Greenworking, le télétravail assure des gains de productivité à hauteur de 22 %. C'est-à-dire que, grâce à lui, sur cinq postes existants, un peut être supprimé. Comment y parvient-on ? Les gains de productivité sont réalisés grâce à une productivité accrue, assurée par le travail à domicile – organisation qui favorise la concentration, contrairement aux open-spaces –, par la conversion d'une partie du temps de transport en temps de travail, et par une diminution de l'absentéisme. En plus, l'entreprise réalise une économie sur le nombre de postes de travail et de mètres carrés mobilisés pour accueillir le personnel.

– *Malgré tout, le patronat refuse de négocier un cadre protecteur à cette nouvelle organisation du travail?*

– Le patronat ne veut pas organiser les choses, encore moins définir de nouveaux droits. L'accord de 2005 n'a pas été facile à obtenir, et sans doute n'a-t-il été possible que parce que l'accord européen de 2002 sur le sujet a imposé aux États membres de négocier un cadre général au développement de ce mode d'organisation du travail. Mais le patronat n'a aucune obligation de conclure un accord. La négociation d'un cadre protecteur pour les travailleurs nomades serait pourtant fort utile. Il s'y refuse. À ce jour, aucun autre texte que celui signé à la Bnp-Paribas en 2013 ne couvre ces salariés.

– **Quels sont les termes de cet accord de 2005 ?**

– Ce texte est extrêmement intéressant puisqu'il définit cette forme d'organisation du travail, en précise le cadre, prévoit les dispositions d'entrée et de sortie, les accès à la formation et les possibilités de promotion des salariés qui y sont versés, alors qu'ils sont souvent les grands oubliés des dispositifs d'évolution de carrière. Dans l'immédiat, rien ne dit si la concertation prévue sur le télétravail va aborder le sujet.

– **Quel cadre lui est-il fixé ?**

– L'article 57 de la loi Travail, qui en pose le principe, engage les partenaires sociaux à établir, pour l'essentiel, un « guide de bonnes pratiques ». Il ne fixe aucun objectif contraignant. Mais que l'on ne s'y trompe pas. Le refus du patronat de négocier ne signifie nullement qu'il n'a pas quelques projets. Grâce à la mobilisation du printemps dernier, nous avons obtenu que le fractionnement du temps de repos initialement prévu soit retiré de la loi Travail. Or, ce projet risque de revenir en force lors de cette concertation sur le télétravail. Sous prétexte d'un flou grandissant de la frontière entre travail et non-travail que permet l'usage des nouvelles technologies, les employeurs et, avec eux, certains juristes comme Jean-Emmanuel Ray militent pour réviser la règle des onze heures de repos obligatoire entre deux journées de travail. Imaginons ce que deviendrait alors le cadre dévolu à l'avenir au forfait-jour...

– **Est-il possible de dresser un portrait robot des salariés concernés par le télétravail ?**

– Ce sont d'abord et avant tout des cadres, exerçant en Île-de-France ou dans les grandes agglomérations. Ils exécutent un travail qui, avec le développement de l'Internet haut débit et la dématérialisation que permet le numérique, peut être réalisé à distance. Chez Orange par exemple, on estime que 6 % du personnel est concerné.

– **Un choix ?**

– Un choix par défaut quand on sait qu'en région parisienne, par exemple, le temps de transport domicile-travail est de soixante-huit minutes en moyenne. La Société générale vient de déplacer son siège d'une trentaine de kilomètres, lui faisant quitter la Défense, à l'ouest de Paris, pour l'implanter à Val-de-Fontenay, à l'est. Pour compenser les problèmes

de transport, l'entreprise a proposé aux salariés de travailler un ou deux jours chez eux. Une majorité se sont portés candidats. Peut-on parler là d'un choix délibéré, d'un choix volontaire ? Les employeurs s'en sortent à bon compte, s'exonérant un peu facilement de leurs responsabilités en matière de transport et de logement.

– **Quelles revendications l'Ugict a-t-elle à défendre sur ce dossier ?**

– D'une manière générale, celles que nous portons sur le dossier du numérique et du droit à la déconnexion. Et celles que nous défendrons dans le cadre d'une campagne que nous lancerons en mars sur ce thème. Ensuite, bien sûr, il y a quelques points très spécifiques à considérer. Ainsi, pour clarifier les choses, nous demandons l'inscription des télétravailleurs sur le registre unique du personnel. Idem pour les travailleurs nomades qui sont actifs hors de l'entreprise, chez eux ou

Nous demandons l'inscription des télétravailleurs sur le registre unique du personnel. Idem pour les travailleurs nomades qui sont actifs hors de l'entreprise, chez eux ou en coworking. Au-delà, le contrôle de la charge de travail est, pour nous, un point essentiel qui doit absolument être assuré.

en *coworking*. Nous revendiquons aussi, bien sûr, la prise en charge par l'employeur de l'aménagement ergonomique des espaces de travail, leur participation aux frais d'électricité et de chauffage, d'insonorisation si besoin. Au-delà, le contrôle de la charge de travail est, pour nous, un point essentiel qui doit absolument être assuré. Il n'est pas acceptable que les plages pendant lesquelles un télétravailleur peut être joint soient seulement définies par un avenant au contrat de travail. C'est par un accord collectif qu'un garde-fou doit être établi. Dernière chose : nous considérons indispensable de cadrer et d'informer en amont, sur la possibilité pour les télétravailleurs d'utiliser les informations et les outils internes aux entreprises.

– **Sur les espaces de coworking, l'Ugict a-t-elle des revendications spécifiques ? Des exigences notamment en matière de représentation des salariés ?**

– Le *coworking* ou « travail dans un tiers lieu » recouvre des réalités très différentes. Il peut s'agir d'espaces qui rassemblent, entre leur domicile et leur lieu de travail, des salariés d'une même entreprise. Il peut s'agir de lieux ouverts à des salariés d'entreprises différentes. Certains y sont présents de manière régulière, d'autres pas. Dans tous les cas, une présence syndicale serait indispensable mais elle se pose de manière différente.

– **Le télétravail attire beaucoup les salariés. Comment l'Ugict réagit-elle à l'attrait de la formule ? Et comment l'affronte-t-elle ?**

– C'est vrai, près de deux salariés sur trois semblent être favorables au télétravail, même si beaucoup en reviennent. Mais, encore une fois, c'est souvent une mauvaise réponse à de vrais problèmes. Nous devons donc tenir notre place : œuvrer, encore et toujours, à la défense des salariés en télétravail ; développer l'activité en direction des personnels d'encadrement, inventer de nouvelles formes de rencontres et de solidarités. Le travail que nous menons autour de la plateforme syndicale et coopérative Syndicoop.fr s'inscrit dans ce cadre. Il vise à renforcer notre capacité à organiser, à informer, à échanger des informations et à maintenir les liens entre des salariés qui peuvent évoluer sur des lieux où nous ne sommes pas implantés. L'outil ne résout pas tout mais il peut nous aider à nous déployer si on l'investit. ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN

ENCADREMENT

L'ENJEU STRATÉGIQUE D'UN NOUVEAU STATUT

PRÉVUE PAR L'ACCORD ARRCO-AGIRC DU 30 OCTOBRE 2015, UNE NÉGOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE SUR L'ENCADREMENT DOIT S'OUVRIR CETTE ANNÉE. PROPOSITIONS DE L'UGICT-CGT.

L'année 2017 sera marquée par l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la notion d'« encadrement », conséquence notamment de la création, dès 2019, d'un régime unifié de retraites complémentaires, se traduisant par la disparition de l'Agirc et de l'Arrco. Prévue dans l'accord du 30 octobre 2015 (voir encadré), cette négociation devait initialement s'ouvrir fin 2016. Ce n'a pas été le cas. « *En réalité, parce qu'elle va ouvrir une discussion sur un statut de l'encadrement, le Medef n'en veut pas*, explique Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt. *Notre objectif est, en premier lieu, de gagner l'ouverture de cette négociation* » pour aboutir en 2018, alors que l'Agirc aura cette année-là épuisé ses réserves.

Des tentatives pour déconstruire les garanties

Un début de statut cadre existe en effet aujourd'hui. Il repose sur deux piliers nationaux interprofessionnels : l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) et l'Agirc, le régime complémentaire des cadres, mais aussi sur les conventions collectives de branches, à travers notamment des conventions spécifiques pour les cadres. Schématiquement, il correspond à un corpus de droits et de garanties collectives qui définit les grandes lignes du niveau et de la reconnaissance de leur qualification, leur place et leur rôle dans l'entreprise à travers notamment l'autonomie exercée. Cela suffit-il aujourd'hui ? Pour l'Ugict-Cgt, le statu quo n'est pas possible. Certes, l'édifice est aujourd'hui fragilisé par la disparition programmée de l'Agirc qui, jusqu'à aujourd'hui, est le seul

organisme à opérer, de manière interprofessionnelle et opposable aux employeurs, la reconnaissance du statut, fondée sur le niveau de formation exigé, les responsabilités exercées et l'autonomie dans l'exercice de ses responsabilités. Mais ce n'est pas la seule raison : les derniers mois ont également été marqués par des tentatives patronales de déconstruire le statut, comme c'est le cas actuellement dans la métallurgie. L'objectif, précise Marie-José Kotlicki, « *est notamment de peser sur la future négociation interprofessionnelle* » avec un encadrement instrumentalisé pour affaiblir les garanties collectives de tous. À cela, il faut ajouter un certain nombre de faiblesses : des repères dans les grilles de classification qui ne sont pas à la hauteur de la montée en gamme des qualifications et des responsabilités ; une reconnaissance insuffisante des diplômes comme des droits associés au statut.

Pour l'encadrement, les enjeux sont multiples. Il s'agit, d'abord, du risque de disparition des conventions collectives spécifiques cadres, avec l'objectif de non-reconnaissance des diplômes et des acquis de l'expérience. Deuxième

enjeu : la définition même de l'encadrement. Alors que le Medef, comme le fait l'Union des industries et métiers de la métallurgie (Uimm) dans sa branche, souhaite la restreindre aux seuls cadres dirigeants, l'Ugict-Cgt veut travailler sur une définition large, couvrant la diversité de l'encadrement, sur la base de l'autonomie, de l'expertise et de la responsabilité. Elle parle pour cela de « *salariés qualifiés à responsabilité* ». Marie-José Kotlicki explique : « *La réduction du périmètre de l'encadrement s'inscrit dans la stratégie du Medef de ne plus payer la qualification, d'accélérer la baisse du "coût du travail" et du prix du travail qualifié. Or pour nous, le statut de l'encadrement doit intéresser tous les travailleurs qualifiés, quel que soit leur statut, y compris les "contributeurs"* »

ERIC AUDRAS / MAXPPP

L'accord

C'est dans son article 8 que l'accord national interprofessionnel Arrco-Agirc du 30 octobre 2015 précise le cadre de la future négociation :

- Une négociation sur l'encadrement s'ouvrira en vue de la signature d'un accord interprofessionnel avant le 1^{er} janvier 2018 ;
- cette négociation a vocation à définir les principaux éléments permettant de caractériser l'encadrement ;
- elle doit ouvrir aux branches la possibilité de préciser les éléments relatifs à l'encadrement, dans le respect du cadre fixé au niveau national et interprofessionnel, et de moderniser le dispositif de prévoyance.



du numérique, en leur donnant les mêmes droits et protections, pierre angulaire du statut du travail salarié.»

Il doit aussi être adossé à des droits nouveaux et à des droits individuels garantis collectivement, afin que les cadres, précise l'Ugict-Cgt, «soient professionnellement engagés et socialement responsables, en capacité d'exercer leur professionnalisme et de jouer leur rôle contributif» en exerçant leur esprit critique jusqu'à un droit d'alerte et d'alternative. Des points d'appui existent aujourd'hui, comme l'amorce d'un statut des lanceurs d'alerte mis en place dans la loi Sapin 2 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. «La négociation sur le statut d'encadrement doit nous permettre de bâtir un socle de garanties collectives et interprofessionnelles, qui rétablirait une hiérarchisation des normes en s'imposant aux branches professionnelles. Cela nous permettrait de revenir sur un certain nombre de vides et de désaccords», souligne Marie-José Kotlicki. Des désaccords issus notamment des négociations en cours sur les conventions collectives, avec un risque d'affaiblissement des droits et garanties de l'ensemble du monde salarial. Au-delà de la seule question de l'encadrement. ◀

Christine LABBE

INDUSTRIE DU VENTRE LE CAMBODGE SE PROTÈGE

Dans un article publié sur son site d'information Equaltimes.org, la Confédération syndicale internationale (Csi) rapporte la décision du Cambodge de mettre un frein à la maternité de substitution sur son territoire. Même si le pays ne dispose toujours pas d'une loi d'interdiction de la gestation pour autrui (Gpa), le gouvernement a décidé au mois de novembre de «publier un décret qui empêche toute prestation de cette nature». La Thaïlande avait fait de même début 2015, suivie par le Népal et un an plus tard par l'Inde. «Depuis lors, le Cambodge, était devenu la "nouvelle frontière" de la maternité de substitution, une industrie en plein essor que le ministère de la Santé de ce pays tente à présent de freiner autant que possible.» Selon la Csi, les fournisseurs de services qui opèrent au Cambodge sont à la recherche de destinations alternatives.

SANTÉ AU TRAVAIL LA BELGIQUE AU BORD DU BURN-OUT

Le nombre de trentenaires en congé maladie de plus d'un an a augmenté de 20% cette année. La cause en est simple, estime Securex, société spécialisée dans la gestion des ressources humaines en Belgique: l'augmentation du burn-out chez les 30-40 ans. Interprétation corroborée par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité belge, qui considère que 80 000 salariés souffriraient ici chaque année de burn-out. D'après le quotidien économique flamand *De Tijd*, les indemnités d'incapacité de travail représentent chaque année 8 milliards d'euros, soit plus que les allocations-chômage.

DROITS SYNDICAUX RENAULT-NISSAN POINTÉ DU DOIGT

Dans chaque pays de l'Ocde existent des «points de contact» chargés de répondre aux questions qui peuvent se poser quant à la mise en œuvre des principes directeurs visant de bonnes pratiques au sein des multinationales. C'est devant trois de ces instances, en France, au Japon et au Pays-Bas, que le syndicat américain United Auto Workers (UAW) et la fédération syndicale internationale IndustriAll Global Union viennent de déposer un dossier contre Renault-Nissan BV, Nissan et Renault. Ces deux organisations espèrent mettre fin aux violations graves, systématiques et prolongées du droit du travail dans l'usine de Nissan de Canton (Mississippi). Depuis des mois, toutes deux dénoncent des «politiques agressives d'évi-



tement syndical, de harcèlement et d'intimidation, installant un climat de peur au travail dans l'objectif d'empêcher les travailleurs d'obtenir une représentation syndicale». Pendant des années, les directions de Nissan et de Renault ont ignoré les travailleurs et les responsables politiques les appelant à remédier à ces violations des droits de l'homme. Désormais, les syndicats veulent obtenir justice.

L'urgence industrielle

Une région en mouvements

En Occitanie, la Cgt a des propositions à faire pour sauver l'emploi industriel. Elle a même des projets plein les cartons. Mais que sont les cartons sans les mobilisations ? Elles sont aussi au rendez-vous ; la journée pour la défense de l'industrie organisée par les syndicalistes occitans à permis de le vérifier et de prendre la mesure de ce qui reste à mettre en débat et... en mouvement. Le processus est en cours autour d'enjeux posés chez Airbus, Latécoère, mais aussi à l'hôpital de Tarbes et dans les mines de Salau...

Des territoires en mal industriel

Déséquilibre. Le mot caractérise la situation des territoires en termes de développement industriel. L'espace productif s'est rétracté et cette tendance est loin de s'estomper. Entre grandes métropoles et zones promises à l'abandon, la polarisation ne fait que se confirmer et avec elle, un train d'inégalités lourdes. Comment inverser cette tendance ?

Une campagne et des états généraux

En lançant une campagne pour la reconquête de l'industrie, la Cgt se fixe l'objectif de mettre en lumière le rôle majeur du dossier pour l'avenir. De fait, l'industrie structure l'économie et l'emploi en général, avec un rapport de quatre à un d'emplois induits ; elle configure les territoires ; elle est complémentaire des services publics. C'est dire qu'elle est l'affaire de tous ; mais comment envisager et organiser les convergences nécessaires à un mouvement d'ensemble ?

Avec **Lionel Lerogeron**, secrétaire de la région Cgt Normandie, **Mari-Jo Kotlicki**, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, **Nadia Salhi**, copilote du collectif confédéral politique, industrielle, numérique et développement humain durable.



CLEMENT MAHOUDEAU / MAXPPP



SOMMAIRE

OCCITANIE
UN AGENDA BIEN REMPLI
PAGES 17 À 19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
SOUS-TRAITANCE :
AU LENDEMAIN
DE LA LOI TRAVAIL
PAGE 21

DÉCRYPTAGE
TERRITOIRES : COMMENT
RÉPARER LES FRACTURES ?
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Occitanie Un agenda syndical bien rempli

Airbus pourrait préparer l'avenir, s'atteler à la conception d'un nouvel avion pour préserver ses savoir-faire et ceux de ses sous-traitants. Il en a les moyens financiers.

Dans un mois se tiennent les Assises de l'industrie. L'occasion de faire le point sur les préparatifs de la journée nationale de mobilisation du 21 mars, décidée sur ce thème par le Ccn des 15 et 16 novembre. L'occasion, aussi, de faire un premier bilan des initiatives menées dans les territoires pour préparer l'échéance.

Les premiers à se lancer ont été les syndicalistes occitans avec l'organisation à Toulouse, le 6 décembre, d'une journée pour la défense de l'industrie. Ils seront à Montreuil le 22 février avec, déjà, quelques éléments à faire valoir. Au soir de leur initiative, ils ont en effet obtenu l'engagement du patronat local de la métallurgie de tenir très vite des états généraux régionaux de l'industrie. Une rencontre bilatérale patronat-Cgt sera également organisée en territoire pour préparer les négociations décentralisées sur la refonte de la convention collective de la branche. Ce n'était pas gagné. Deux jours plus tôt, alors qu'une trentaine de syndicalistes étaient atten-

du pour une réunion sur l'industrie régionale et que deux temps de manifestation avaient été programmés à Toulouse, les autorités régionales et les représentants de l'État avaient refusé de recevoir une délégation syndicale. Quant à la demande d'une entrevue avec l'Uimm, faite par Lionel Pastre, secrétaire du comité régional Cgt, elle était restée sans réponse...

L'annonce d'Airbus de supprimer 1 000 emplois obscurcit l'avenir régional

Tout n'est pas réglé, loin de là. La suppression annoncée de plus de 1 000 emplois chez Airbus va menacer encore, et pour longtemps, l'équilibre économique de la région. Le constructeur aéronautique pourrait préparer l'avenir, s'atteler à la conception d'un nouvel avion pour préserver ses savoir-faire et ceux de ses sous-traitants. Il en a les moyens financiers. «*Au lieu de cela,* explique Michel Molesin, coordinateur Cgt du groupe, *il conforte une stratégie de court terme* ...

Occitanie Un agenda syndical bien rempli

- *qui fait la part belle aux emplois précaires, à la réduction des investissements et à la dégradation des conditions de travail, pour le plus grand plaisir de la concurrence asiatique.»*

Une stratégie désastreuse pour un groupe stratégique, le secteur aéronautique représentant, rien que pour l'ex-région Midi-Pyrénées, 53 500 emplois, 840 établissements et quelque 5,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires... Et ce n'est pas tout. La filière automobile est, ici aussi, aux prises avec les restructurations, les rachats, fusions et plans de licenciements. Chez Bosch, à Rodez, un investissement de 17 millions d'euros vient d'être gelé après la décision de Ségolène Royal d'étendre aux véhicules professionnels à essence les avantages fiscaux jusque-là réservés aux moteurs diesel.

Mais dans cette région du Midi qui a vu tout cet été les salariés de la Société aveyronnaise de métallurgie (Sam) obtenir, avec le soutien de tout un territoire, le départ d'un Pdg aux méthodes de gestion catastrophiques, la parole donnée le mois dernier par l'Uimm prouve au moins deux choses. Premièrement, que le syndicalisme, pour défendre l'emploi, peut jouer des contradictions qui se multiplient au sein du patronat entre les donneurs d'ordre installés dans l'agglomération

Comment imaginer une pérennisation de l'activité si les services publics, eux aussi, périssent ?

toulousaine et les Pme ou les entreprises sous-traitantes des zones rurales. Deuxièmement, qu'en se mobilisant, en rassemblant ses forces et ses bases, en valorisant les démarches inter-professionnelles et interterritoriales, il peut se faire entendre.

Le 6 décembre, c'est devant les portes du site de Latécoère, à Toulouse, que la Cgt a voulu le rappeler publiquement. Le choix du lieu ne doit rien au hasard. Alors que ses carnets de commandes sont pleins, que ses profits et sa trésorerie atteignent des niveaux historiques, l'équipementier aéronautique a annoncé 236 suppressions de postes. Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'entreprise rachetée il y a quelques mois par deux fonds de pension, n'avait licencié. «Inacceptable», vont chacun à leur façon décliner Frédéric Sanchez, secrétaire général de la fédération Cgt de la Métallurgie, venu apporter son soutien, et la centaine de syndicalistes présents sur place, d'Airbus, de Labinal, de Bosch, de Renault ou encore de Safran.

Avec les infirmières de la clinique de l'Ormeau, de Tarbes

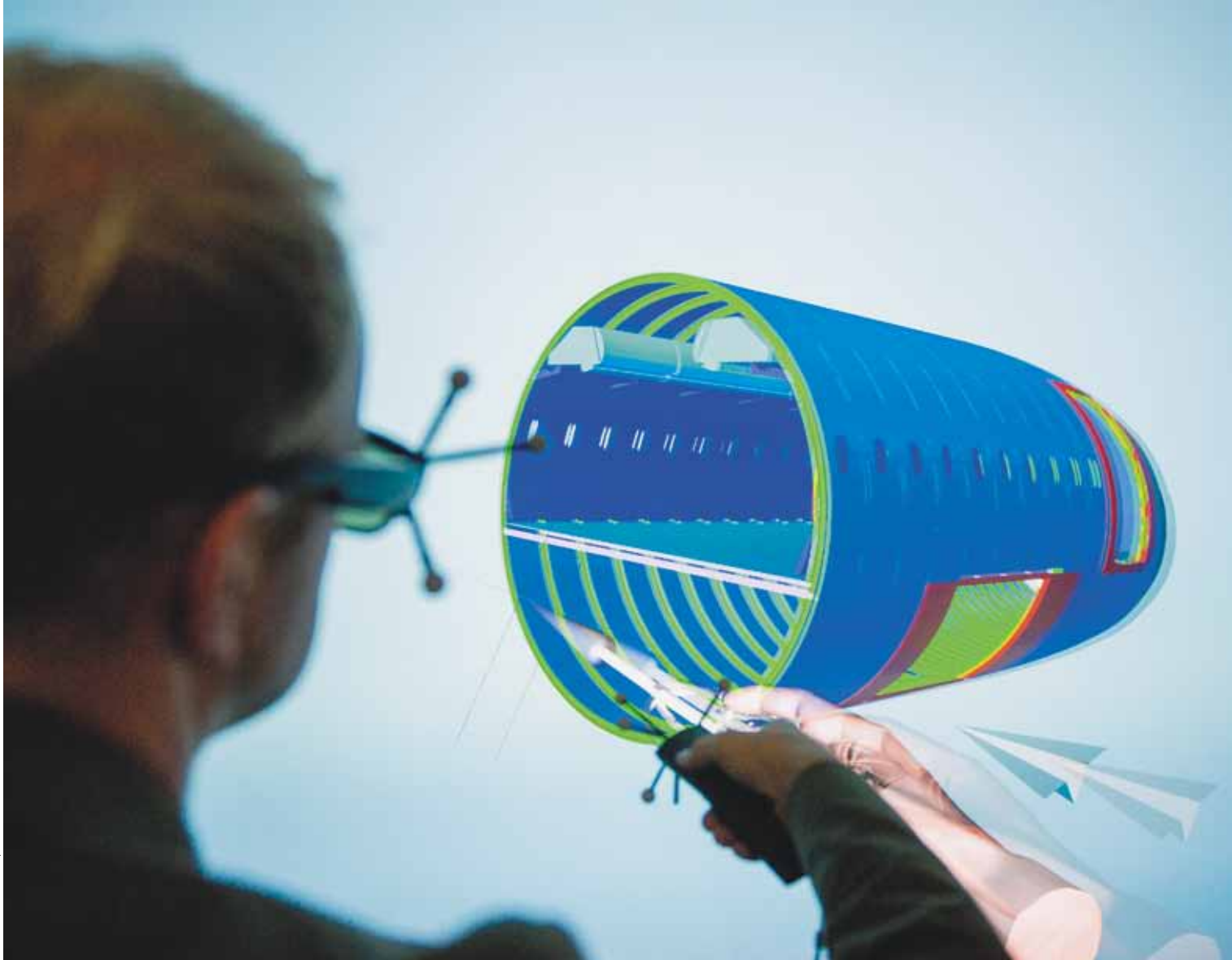
Devant l'établissement, on peut aussi voir une délégation d'infirmières de la clinique de l'Ormeau, à Tarbes, en lutte depuis près d'un mois pour la défense de leurs salaires et de leurs conditions de travail. Une de leurs représentantes rappelle le lien indéfectible qui existe entre services publics et prospérité économique. «Comment imaginer une pérennisation de l'activité si les services publics, eux aussi, périssent ?» interroge-t-elle. «Ce n'est pas sur la croissance de l'agglomération toulousaine, et sur elle seule, que l'on peut fonder la croissance de l'économie régionale. Si, tout autour, dans les départements et dans les territoires avoisinants, s'alarme Lionel Pastre, les écoles et les maternités ferment, les services publics disparaissent, il ne pourra pas y avoir de développement, de croissance ni d'avenir pour nos territoires.»

En aparté, un syndicaliste de Ratier Figeac en donne une illustration. Dans la sous-préfecture du Lot, l'emploi industriel se développe grâce à la très forte croissance de Figeac Aéro. «Jusque-là, tout va bien. Mais que se passera-t-il demain si la maternité de Decazeville ne rouvre pas ?» demande-t-il. Depuis le décès, en octobre, d'une mère et de son enfant au cours d'un accouchement, celle-ci a été fermée. «Recruter des jeunes, diplômés ou pas, risquerait d'être alors bien difficile, poursuit-il. Quelle femme peut accepter de prendre le risque de faire une heure de route pour aller accoucher à Brive ou à Villefranche-de-Rouergue ?»

Pas de services publics sans développement industriel, pas de développement industriel sans services publics de qualité : cette équation n'est pas qu'un slogan. Elle est la réalité dans laquelle se débattent les territoires lorsqu'ils assistent, impuissants, à la fermeture d'une entreprise ou



GUY LABRO / MAXPPP



Les stratégies de court terme font la part belle aux emplois précaires, à la réduction des investissements et sacrifient la recherche et le développement.

d'une école, d'un bureau de poste ou d'une ligne de chemin de fer. Elle est le rappel insistant de la nécessité de solidarités interprofessionnelles pour gagner. Seuls, chacun dans leur entreprise, les militants syndicaux ne peuvent pas grand-chose. Il y a une petite dizaine d'années, en Midi-Pyrénées, le comité régional Cgt en a pris acte et a décidé d'intégrer l'ensemble des professions à son mode de fonctionnement – « *l'assurance d'une plus grande efficacité, celle aussi d'une meilleure activité revendicative* », assure Lionel Pastre. Plus que jamais, cet outil doit être valorisé et, avec lui, toutes les structures doivent œuvrer pour une amélioration de la vie syndicale.

Sur 25 entreprises, il y aurait 4 502 emplois à créer

En Occitanie aussi, la Cgt a des propositions à faire pour sauver l'emploi industriel. Elle a même des projets plein ses cartons, comme

celui porté par l'Ud de l'Ariège pour une renaissance des mines de Salau, dans le cadre d'une extraction propre du tungstène. Mais comment avancer quand l'État lui-même organise son impuissance ? Ou, plus grave, lorsque par son refus d'agir il conforte l'aspiration des salariés à privilégier la bataille pour des primes de départ avantageuses plutôt que la bataille pour le développement de l'industrie ? « *Face à ce défi, nous n'avons pas d'autre choix que de donner plus de place aux salariés, d'écouter ce qu'ils ont à dire, mais aussi de leur rappeler leurs responsabilités : leur signifier très clairement que, sans eux, la Cgt ne peut rien* », explique David Gistau, secrétaire de l'Ud de l'Aveyron. Salaires et garanties collectives ; droits, formation et services publics : de tout cela, bien sûr, il doit être question, assure encore le militant. Mais en veillant encore et toujours à engager les salariés dans l'action. Le 6 décembre, pour ce faire, décision a été prise de développer très vite quelques actions concrètes : une formation spécifique sur « filières industrielles et territoire » ; l'organisation d'une journée de grève commune à toutes les industries pour la défense de l'emploi ; le recensement des besoins d'emploi sur toute la région. Sur 25 entreprises déjà sondées, 4 502 ont été dénombrés. Combien demain ? L'annonce pourrait être faite lors des assises du 22 février. ◀

Martine HASSOUN

PAS DE SERVICES PUBLICS SANS DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, PAS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SANS SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ : CETTE ÉQUATION N'EST PAS QU'UN SLOGAN.

biblio

LA BOURSE OU L'INDUSTRIE

Ce livre tord le cou aux clichés selon lesquels l'industrie appartiendrait au passé. Il montre que la France, dont la dépendance à l'égard des multinationales étrangères s'accroît, a encore des atouts pour développer ses savoir-faire industriels, répondre aux besoins de la société, financer des projets qui prennent en compte les innovations technologiques et les impératifs de la lutte contre le réchauffement climatique.

Jean-Christophe Le Duigou, Marie-Claire Cailletaud, Bernard Devert, Paul Contente, *La Bourse ou l'industrie*, L'Atelier, 2016, 160 pages, 16 euros.

L'USINE CONNECTÉE, MODÈLE DE DEMAIN

L'idée du déclin inéluctable de l'industrie, qui avait cours au tournant du nouveau millénaire, est désormais totalement dépassée. Le secteur suscite un formidable regain d'intérêt. La transition du secteur industriel vers le modèle de l'usine connectée est lancée. L'industrie du futur aura peu à voir avec celle que nous connaissons aujourd'hui. Développements dans ce nouveau dossier stimulant de *Problèmes économiques*.

Dossier « L'avenir de l'industrie », *Problèmes économiques* n° 3137, La Documentation française, 2016

LES DÉFIS NUMÉRIQUES DU MODÈLE ALLEMAND

Un nouvel écosystème numérique est-il en train de se structurer pour renouveler le leadership industriel du modèle allemand? Au-delà de la dimension technologique de cette 4^e révolution industrielle, ce livre illustre, exemples à l'appui, les nouvelles formes de coopération liées à la numérisation de l'industrie et identifie l'émergence d'une nouvelle économie des complémentarités entre entreprises.

Dorothee Kohler, Jean-Daniel Weisz, *Industrie 4.0. Les défis de la transformation numérique du modèle industriel allemand*, La Documentation française, 2016, 176 pages, 22 euros

RAPPEL

INVESTISSEMENT INDUSTRIEL
HUIT EXIGENCES DE LA CGT

En 2015, à l'occasion des états généraux de l'industrie, la Cgt formule une série de critiques structurelles sur la politique des pouvoirs publics et lui oppose huit propositions :

1. le renforcement des moyens de la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et des critères d'attribution (emploi, qualité des emplois, comportement salarial, qualité du dialogue social etc.), ainsi que le ciblage des crédits octroyés aux entreprises ;
2. la mise en place d'un livret d'épargne pour le développement de l'emploi et de l'industrie permettant de réorienter les fonds d'assurance-vie et d'obtenir des moyens de financement ;
3. l'établissement d'un mécanisme de sélectivité des crédits bancaires ;
4. la contractualisation des aides publiques aux

entreprises sur quatre niveaux – national, territorial, au niveau de la branche, au niveau de l'entreprise ;

5. le déploiement d'une politique énergétique développant les énergies alternatives et préservant les avantages de la France ;
6. la création et le soutien d'un indice du coût du capital au niveau national et européen pour l'élaboration de politiques publiques économiques basées sur l'intérêt général ;
7. l'établissement de normes sociales dans les échanges mondiaux afin d'éviter la mise en concurrence des salariés ;
8. la mise en place d'un dispositif de régulation du taux de change de l'euro afin de s'assurer qu'il ne pénalise pas les productions en France et dans l'espace européen.

AUTOMOBILE

ASSISES NATIONALES LES 7 ET 8 FÉVRIER

Pour le secteur automobile, 2016 aura été une année de restructurations lourdes, marquée par plusieurs initiatives de luttes et d'actions, et des profits records. Afin de faire le point sur cette réalité, la fédération Cgt de la Métallurgie organise des assises nationales au siège confédéral, à Montreuil, les 7 et 8 février. L'objectif est de mettre en débat les propositions précises qu'elle porte, en termes d'investissements et de R&D, par exemple sur les motorisations, sur le lissage des productions, l'intégration des intérimaires, la modification des relations entre donneurs

d'ordre et sous-traitants et, plus généralement, sur l'avenir de la branche dans un contexte marqué par les tensions sur le pouvoir d'achat en rapport avec l'âge du parc automobile français et les scandales de type Volkswagen, mais également par la précarité et la répression syndicale... Il s'agira également, dans une filière qui se distingue par les plans de compétitivité, de faire le bilan d'accords synonymes d'augmentation du temps de travail et de flexibilité accrue. Tout cela devrait nourrir les débats des syndicats dans le cadre d'assises régionales.

IMAGERIE MÉDICALE

SANTÉ, INDUSTRIE, MÊME COMBAT

La direction de Thales souhaitait céder sa branche imagerie médicale au nom du recentrage sur le cœur de métier, supposé assurer une viabilité financière. Les salariés concernés lui ont opposé les besoins sociaux, le potentiel technologique porté par la réponse à ces besoins, et la saine dimension d'une dualité d'activité permettant des compensations financières – et partant, une meilleure santé.

Une série d'actions ont finalement conduit la direction du groupe Thales à conserver l'activité réalisée par les filiales Trixell et Ted Xris, soit un peu plus de 700 salariés, sans pour autant renier sa stratégie. La bataille continue donc. En septembre 2015, la Cgt-Thales avait participé

à Ancône, en Italie, à une conférence intitulée « Technologie et santé » qui accueillait des militants de pays de langue latine. Le collectif Cgt-Thales y avait insisté sur le développement sans précédent des besoins de santé, sur le potentiel de croissance basé sur les atouts de la recherche et du développement dans les start-up françaises, mais avec un marché dominé par des groupes étrangers, affaiblissant le potentiel existant tout en récupérant les subventions publiques ! Il avait également mis en lumière l'omniprésence des technologies à l'hôpital, qui entraîne une profonde transformation des métiers et des rapports entre soignants, techniciens et patients.



MAXIME JEGAT / MAXPPP

point de vue

ALAIN HÉBERT

CHARGÉ DES TERRITOIRES À LA FÉDÉRATION CGT DE LA MÉTALLURGIE, ANIMATEUR DU COLLECTIF CGT DE LA MECANIC VALLÉE (OCCITANIE).

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Sous-traitance Au lendemain de la loi Travail

L'inversion de la hiérarchie des normes « conforte la permanence du lien de subordination entre salariés et employeurs et celui de dépendance entre sous-traitants et donneurs d'ordre ». Explication et propositions syndicales.

« Que veut-on ? Mettre les territoires en concurrence permanente les uns avec les autres ou, au contraire, organiser des coopérations entre tous ? Si la question n'est pas nouvelle, la loi Travail en a exacerbé les enjeux. Pour preuve, les négociations qui, dans la métallurgie, se tiennent sur le cadre d'un nouveau dispositif conventionnel. La position du patronat est claire : le salarié doit être classé en fonction du poste et de la fonction qu'il occupe. La qualification de l'individu, sa formation et son expérience, son apport au collectif de travail ne doivent plus être pris en compte et la rémunération doit être renvoyée au dialogue social en entreprise. La loi Travail, poussée à son paroxysme.

Nul besoin de grands discours pour imaginer les conséquences de cette conception sur les conditions d'emploi dans la sous-traitance, si l'on abandonne toute référence salariale nationale fondée sur la qualification pour lui préférer une autre, basée, entreprise par entreprise, sur les postes de travail. À chaque fois qu'un donneur d'ordre demandera à l'un ou l'autre de ses sous-traitants d'abaisser ses prix, celui-ci révisera la définition des postes pour réduire les rémunérations que, par accord d'entreprise ou de gré à gré, il verse à ses salariés. Ce modèle ne valorise qu'une chose : la permanence du lien de subordination qui lie les ouvriers, ingénieurs, cadres ou techniciens aux employeurs et celui de dépendance qui rive les sous-traitants à leurs donneurs d'ordre.

Parce que nous sommes persuadés que le territoire est le lieu pertinent pour construire le rapport des forces nécessaire pour défendre les emplois et développer nos revendications, nous avons milité pour une Charte de la sous-traitance dans la Mecanic Vallée, cette zone où, aux confins de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère, sont installées 200 sociétés, toutes fournisseuses de

l'industrie automobile et aéronautique. Notre idée était de promouvoir un régime de coopération permettant aux sous-traitants de s'affranchir de la pression permanente des donneurs d'ordre. Dans ce cadre, nous proposons aussi de créer un comité inter-entreprises afin d'organiser, soit à l'échelle d'une filière, soit à l'échelle du territoire, les échanges d'information et les moyens de peser sur les stratégies entre entreprises clientes et fournisseuses. En 2012, nous avons réussi à organiser une réunion. Depuis, rien.

Chez Airbus, on fait circuler l'information

Nous ne lâcherons pas. Nous sommes bien décidés à développer partout ce qui se fait en région Occitanie : des rencontres entre syndicats d'entreprises d'une même filière. Et ce pour une raison toute simple : de tels échanges permettent à chacun de mieux maîtriser ce qui se passe ailleurs ; de s'émanciper de l'information distillée par les employeurs pour mieux connaître l'état de l'activité, la réalité des prix, des salaires et des revendications possibles. Chaque année, la Cgt d'Airbus et les syndicats Cgt des entreprises sous-traitantes se réunissent pour échanger les informations dont ils disposent et tisser des solidarités sur des dossiers concrets. C'est là un moment extrêmement précieux où, après le rendu d'une expertise sur l'état de la filière, ils peuvent échanger et envisager des revendications communes. Cette démarche doit pouvoir se déployer ailleurs.

Après le vote de la loi Travail, nous devons absolument développer les solidarités : dans les entreprises entre tous les salariés, qu'ils soient en poste, précaires ou envoyés par des fournisseurs, et sur les territoires où, à cette échelle plus que sur toute autre, tout un chacun peut visualiser les convergences d'intérêts qui existent. Les salariés de la sous-traitance ont plus de moyens qu'ils ne le pensent pour se faire entendre. À flux tendus, la production des donneurs d'ordre est fragile. Reste à les en convaincre... À les convaincre qu'il est possible de gagner. Et pour commencer, de gagner la définition d'un statut unique pour tous les travailleurs de la métallurgie, qu'ils soient employés dans les groupes multinationaux, dans les grandes ou les petites entreprises nationales, qu'ils soient salariés chez les fournisseurs ou les donneurs d'ordre. Pour un même métier, 76 conventions collectives existent dans la métallurgie. Cette situation est inacceptable. Il n'en faut plus qu'une. Nationale et protectrice pour tous, au même niveau. »

Territoires : comment répa

Entre grandes métropoles et zones délaissées, la géographie de l'attractivité des territoires met en évidence une nette polarisation de l'activité et des richesses.

Quiconque observe une carte de France de l'attractivité des régions est frappé par le déséquilibre du développement industriel. L'espace productif s'est rétracté pour se concentrer sur une petite douzaine de zones urbaines, essentiellement situées au sud d'une ligne Nantes-Lyon. Au nord et à l'est, du Pas-de-Calais à la Moselle, en passant par les Ardennes, l'attractivité des territoires est qualifiée de « faible » par l'Insee. Ces zones, jadis pionnières de la révolution industrielle, sont aujourd'hui touchées par la désindustrialisation et un sous-emploi durable.

Comment se sont créées, puis élargies, ces fractures territoriales ? Les auteurs de *La Bourse ou l'industrie*⁽¹⁾ analysent, sur une période longue (1960-2005), les transformations en profondeur du lien entre activités économiques et territoires, et y voient en particulier une conséquence de choix publics. Ils montrent comment l'un des tournants de la politique territoriale de développement industriel a été, en 2005, la création des pôles de compétitivité. Pour un bilan contrasté : si des aspects positifs ne sont pas niés, notamment en matière de dynamisme des acteurs locaux impliqués dans les différents projets, les résultats restent en deçà des attentes initiales, que ce soit en termes d'emploi ou d'activité. Surtout, la nouvelle attractivité des territoires concernés, souvent adossée à des grandes agglomérations, a son revers : « Elle provoque une polarisation de l'activité et de la richesse qui peut rapidement devenir intenable, soulignent-ils. Les pôles riches deviennent encore plus prospères. Les autres s'enfoncent dans une spirale de l'appauvrissement. »

Les effets contrastés de la métropolisation

Il est vrai, qu'au cours des quinze dernières années, la France s'est dans le même temps inscrite dans un mouvement mondial : celui de la métropolisation. Ce fait a été étudié dans une récente note de France Stratégie⁽²⁾ qui met en évidence un réel dynamisme des zones concernées : les quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants représentent désormais la moitié de l'activité économique du pays. Elles représentent également 70 % des créations nettes d'emplois privés entre 2007 et 2014. Certaines grandes villes, favorisées notamment par de fortes concentrations de salariés qualifiés, émergent plus que d'autres : il s'agit de Rennes,

Nantes, Bordeaux, Toulouse et Lyon. Pour certains chercheurs⁽³⁾, il apparaît désormais clairement que les territoires « qui marchent », en termes de créations d'emplois salariés privés, sont les plus grandes aires urbaines. Et c'est nouveau : « Dans les décennies passées, expliquent-ils, les dynamiques d'emploi étaient beaucoup moins différenciées en fonction de la taille des aires urbaines, et même, dans les années 1990, la hiérarchisation était plutôt inverse : c'étaient les plus grandes aires urbaines qui étaient plutôt à la peine. »

Mais ce fait majeur ne résume pas à lui seul la dynamique territoriale de ces trente dernières années : celle-ci se caractérise aussi, dans toutes les régions, par une forte baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale, avec une perte de 30 % des emplois industriels. Certaines sont bien plus touchées que d'autres, en particulier celles du nord-est qui, souligne France Stratégie, « décrochent par rapport au reste du pays ». Ce décrochage se vérifie si l'on considère le Pib par habitant : alors que celui du sud-est était supérieur de 3,5 % à celui du nord-est au seuil des années 2000, il lui est désormais supérieur de plus de 9,5 %. La croissance de leur activité est d'autant plus faible que la dynamique démographique y est défavorable, contrairement, par exemple, à ce qui est observé dans les territoires de la façade atlantique ou méditerranéenne.

Le mouvement est-il inéluctable ? Tous les territoires ont-ils encore un avenir productif ? Il est frappant de constater que ceux touchés par la désindustrialisation n'ont pas subi le même décrochement, comme le souligne le rapport pour l'Institut CDC pour la recherche. C'est le cas de Paris et de sa couronne : contrairement à une idée reçue, c'est en effet l'Île-de-France, territoire métropolitain « par excellence » qui, au cours des décennies passées, a vu le poids relatif de l'industrie décliner le plus fortement, la fermeture de l'usine Psa d'Aulnay-sous-Bois, au nord de la région, en étant une des manifestations. Les Hauts-de-Seine (- 54 %) et la Seine-Saint-Denis (- 53 %) sont les départements qui ont perdu le plus d'emplois de fabrication devant, par exemple, le Nord

(1) Jean-Christophe Le Duigou, Marie-Claire Cailletaud, Bernard Devert, Paul Continente, *La Bourse ou l'industrie*, L'Atelier, 2016, 160 pages, 16 euros.

(2) France Stratégie, « Dynamiques et inégalités territoriales », 7 juillet 2016.

(3) Laurent Davezies, Philippe Estèbe, « Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ? », rapport d'étude pour l'Institut CDC pour la recherche, novembre 2014.



rer les fractures ?



MAXPPP

(- 46 %) et le Pas-de-Calais (- 36 %). Autre exemple : le département du Rhône qui a, lui aussi, enregistré une perte relative de ses emplois de production supérieure à la moyenne nationale.

La « compétitivité » met les territoires en concurrence

Ces deux territoires sont parvenus à opérer une réelle mutation de leur économie, mais de manière différente : l'Île-de-France en se réorientant massivement vers les services à haute valeur ajoutée ; l'ex-région Rhône-Alpes en conservant un poids relativement important de son industrie. Celle-ci représente encore 18 % des emplois et de la valeur ajoutée régionale, portée par des filières de pointe mais aussi par des activités plus « traditionnelles », comme le textile ou la plasturgie. *« Il n'y a aucune raison de se résigner au clivage entre anciennes régions industrielles et nouveaux territoires, entre ancienne et nouvelle industrie. La réindustrialisation est possible à condition de rompre avec cette idéologie qui amène à considérer comme inéluctable l'abandon de pans entiers de l'activité »*, répondent les auteurs de *La Bourse ou l'industrie*. Un abandon justifié par le supposé manque de « compétitivité » de certains territoires. La Cgt propose de dépasser cette notion, qui se substitue bien souvent à celle d'attractivité, alors qu'elle ne fait qu'accentuer la concurrence entre les différents espaces productifs. C'est au contraire à de nouvelles formes de solidarité qu'il faut parvenir pour construire une géographie industrielle cohérente, soutenue par de véritables services publics, amortisseurs des inégalités sociales : *« C'est en lien avec les territoires qu'une nouvelle conception de l'industrie est possible*, explique Marie-Claire Cailletaud, coanimatrice du collectif Cgt Politique industrielle, numérique et développement humain durable. *Il ne s'agit pas de tout produire mais de réfléchir à une nouvelle conception – mise en place de circuits courts, développement de l'économie circulaire, de l'écoconception... – qui permette de mieux répondre aux mutations technologiques, comme aux besoins sociaux et environnementaux ».* ◀

Christine LABBE

LA CGT PROPOSE DE DÉPASSER LA NOTION DE COMPÉTITIVITÉ AU BÉNÉFICE, DE NOUVELLES FORMES DE SOLIDARITÉ POUR CONSTRUIRE UNE GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE COHÉRENTE, SOUTENUE PAR DE VÉRITABLES SERVICES PUBLICS.

Industrie : les raisons d'une campagne

En lançant une campagne pour la reconquête de l'industrie, la Cgt se fixe l'objectif de mettre en lumière le rôle majeur du dossier pour l'avenir. Elle l'inscrit dans ses efforts pour réaffirmer le primat du travail dans toutes ses dimensions dans l'organisation sociale. Première étape : la tenue d'assises au mois de février.

PARTICIPANTS

– **LIONEL LEROGERON**,
SECRÉTAIRE RÉGIONAL
CGT-NORMANDIE

– **MARIE-JO KOTLICKI**,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT

– **NADIA SALHI**, COPILOTE
DU COLLECTIF CONFÉDÉRAL
POLITIQUE INDUSTRIELLE,
NUMÉRIQUE
ET DÉVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE

– **PIERRE TARTAKOWSKY**,
"OPTIONS".

ON PEUT CONSTRUIRE
UNE DYNAMIQUE
DE RECONQUÊTE,
PRENANT EN COMPTE
LE DÉVELOPPEMENT
DE LA RICHESSE
ET DE L'EMPLOI, LES
BESOINS SOCIAUX,
LE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE.
L'ENJEU, AU FOND,
EST DE LIBÉRER LE
TRAVAIL INDUSTRIEL
– MAIS PAS QUE –
DE L'AGENDA DE LA
FINANCIARISATION.

– **Options** : À quelles préoccupations répond la campagne de la Cgt pour la reconquête de l'industrie ?

– **Nadia Salhi** : Nous sommes confrontés à un déclin industriel. Cela se mesure à la part de l'industrie dans le Pib, à la valse des fermetures et des restructurations, à la dégradation de l'emploi. Nous ne sommes d'ailleurs plus les seuls à nous en émouvoir. Car l'industrie structure l'économie et l'emploi en général (pour un emploi industriel, il y a environ quatre emplois induits) ; elle configure les territoires ; elle est complémentaire des services publics. Les diverses tentatives des pouvoirs publics pour peser sur cette situation – le Cice, les pôles de compétitivité – ont tourné court, car elles n'ont pas affronté la logique de compétitivité, source de ce déclin. Il nous revient de démontrer qu'on peut construire une dynamique de reconquête, prenant en compte le développement de la richesse et de l'emploi, les besoins sociaux, le développement humain durable. L'enjeu, au fond, est de libérer le travail industriel – mais pas que – de l'agenda de la financiarisation, à partir d'une vision articulée à l'intérêt général. Cela suppose de mobiliser et de rendre visibles les mobilisations de ceux qui sont concernés au premier chef, mais aussi les autres – secteur privé, fonctions publiques, jeunes en formation...

– **Lionel Lerogeron** : C'est aussi l'occasion de mettre en lumière des dimensions de la vie économique souvent sous-estimées. Je pense au gâchis phénoménal de compétences qu'entraînent les fermetures d'entreprises. Dès que les collectifs de travail se dispersent, les compétences qui vont avec s'évaporent, en quelque sorte. Sur le chantier de l'Epr, nous disposons d'un éventail époustoufflant de qualifications. L'idée, c'est de rendre possible leur glissement, par exemple vers le chantier des énergies maritimes, qui entretient une proximité géographique et de métiers, de compétences et de savoir-faire. Cela nécessite d'échapper au court

terme, d'aller vers une culture de la coopération, des ajustements de formation et surtout des droits nouveaux, d'où notre proposition de nouveau statut du travail salarié, de droits attachés à la personne. Cette reconquête, au fond, c'est celle du travail : aujourd'hui, pour un grand nombre de salariés, c'est un lieu de souffrance et de déni massif de leur apport, tant professionnel qu'humain. Il s'agit d'une mise en perspective essentielle : les salariés ne se mobiliseront pas pour un statu quo douloureux mais pour regagner en qualité de travail, en liberté et en dignité professionnelle.

– **Marie-Jo Kotlicki** : Il y a une double urgence : d'une part, porter un coup d'arrêt à la désindustrialisation ; d'autre part, anticiper la révolution numérique, qui n'en est qu'à ses débuts. Elle présente un risque et ouvre un immense champ de possibles. En France, le choix d'opposer l'industrie aux services au profit de niches servicielles de haute technologie déconnectées des socles de production est un échec patent. Le numérique, aujourd'hui, permet une offre de produits accompagnés de services intégrés ; il peut permettre un rapprochement des unités de conception et de fabrication, permettant de tester l'innovation en temps réel, facilitant des relocalisations territoriales. De surcroît, la culture du numérique porte en elle du transversal, du coopératif – avec ce que cela suppose de temps pour l'échange, la réflexion –, tous éléments qui percutent frontalement le management vertical, prescriptif, autoritaire que nous ne cessons de critiquer pour son impact délétère sur la santé, le bien-être, le sens même du travail. Il peut donc y avoir des transformations salutaires mais elles ne seront pas automatiques, car aucune technologie n'est neutre, aucune n'échappe aux contradictions entre travail et capital. Cela nous ouvre un vaste champ d'intervention revendicative ; il nous revient de mettre en débat notre vision de l'industrie, de son devenir, et nos réponses aux défis contemporains : la décruée du chômage,



PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE PRÉSENTE UN RISQUE ET OUVRE UN IMMENSE CHAMP DE POSSIBLES. ELLE PERMET UNE OFFRE DE PRODUITS ACCOMPAGNÉS DE SERVICES INTÉGRÉS, PEUT PERMETTRE UN RAPPROCHEMENT DES UNITÉS DE CONCEPTION ET DE FABRICATION, FACILITER DES RELOCALISATIONS.

l'élévation générale des qualifications, la démocratie dans l'entreprise, les enjeux climatiques et la raréfaction des ressources naturelles. Car au-delà des aspects techniques, l'enjeu est de permettre aux salariés d'avoir un rôle contributif, de leur donner du pouvoir sur leur travail.

– **Options** : Cette posture, délibérément offensive et ambitieuse, se heurte néanmoins à des réalités très dures dans les entreprises, ainsi qu'à des tendances régressives lourdes. Comment les aborder ?

– **Nadia Salhi** : Les difficultés tiennent à un affrontement net autour de la place du travail, de sa reconnaissance, de sa rémunération, de son contenu et de sa finalité. Cette campagne est donc liée à d'autres. On a évoqué le statut du travail salarié, on pourrait signaler notre campagne sur le coût du capital, sur les dégâts de la financiarisation globalisée. Toutes ces dimensions sont cohérentes et liées, toutes contribuent à offrir aux salariés une vision plus large, des clefs de sortie de crise, des alternatives aux logiques dans lesquelles on les enferme. Avec 60 % de biens de consommation importés, il est possible de penser des relocalisations. Quoi relocaliser, comment le faire sans nourrir des oppositions entre travailleurs du monde, c'est toute la difficulté. Par exemple, il existe en Ariège une ancienne mine de tungstène qui a été fermée du fait d'une politique d'importation à bas coût,

qu'il est possible de faire à nouveau fonctionner. Cela soulève des questions en rafale, qui peuvent être posées dans l'entreprise comme dans les territoires : comment on modernise, quel impact sur les conditions de travail et sur la santé, quel impact environnemental, quelles relations avec les pays importateurs... Il faut les aborder les unes après les autres, sachant que c'est compliqué mais plus intéressant que des décisions simples mais catastrophiques.

– **Marie-Jo Kotlicki** : Notre démarche part du réel et celui-ci évolue vite et profondément. Notre approche des filières industrielles, par exemple, est amenée à s'hybrider, comme l'illustre le cas de la voiture connectée issue de l'industrie automobile, des techniques de communication et du secteur des assurances. On a également besoin de transformer les logiques d'efficacité des entreprises, qui vont de plus en plus se jouer au niveau de la qualité du produit. Dans le privé comme dans le public, elles sont basées sur une gestion des coûts et la baisse du « coût du travail ». L'une des difficultés tient au fait que beaucoup de questions se posent en même temps : quels niveaux raisonnables d'automatisation, dans quels secteurs, avec quelle part pour la formation, pour les politiques d'emploi, quelle utilisation des énormes gains de productivité que va créer la numérisation ? Toutes doivent susciter nos réflexions. Nous devons penser en termes de coopérations, sur le plan européen, ...

TABLE RONDE

Industrie:
les raisons
d'une campagne

- ... par exemple pour le big data, mais aussi au plan territorial, parce qu'innovation et coopération sont des atouts humains formidables. Les territoires ne doivent donc pas être ramenés au statut de « plates-formes off-shore » de la mondialisation. Il faut construire ou reconstruire des écosystèmes locaux, permettant d'utiliser les matières premières disponibles, tant matérielles qu'humaines et intellectuelles, pour permettre un rôle d'incubateur de l'innovation. Cette démarche peut s'adosser à des marchés publics, permettant d'expérimenter et de trouver un marché local, avec ses impacts positifs, puis, le cas échéant, envisager un développement à l'international. Les écosystèmes locaux ne sont pas incompatibles avec des échanges internationaux, à la condition que les entreprises n'envisagent pas le territoire comme une ressource à épuiser mais bien comme un atout à entretenir, à valoriser dans toutes ses dimensions. Cela implique aussi un vrai bilan des pôles de compétitivité, stérilisés par plusieurs écueils. D'abord, l'argent public a souvent été capté par les grands groupes qui n'en ont pas forcément besoin et sans retour pour la collectivité. Ensuite, l'innovation s'y pratique hors sol et là encore, sans retour. Enfin, l'investissement du privé dans la recherche se situe au niveau des financements qu'il reçoit. Autrement dit, il ne sort pas un euro de sa poche pendant que les crédits alloués à la recherche publique et fondamentale diminuent systématiquement. Par ailleurs, ces pôles fonctionnent comme si le droit ne les concernait pas ; or, les rares qui peuvent présenter un bilan positif – il y en a – sont justement ceux qui ont créé des synergies industrielles à partir des atouts disponibles dans le territoire, tout en acceptant que vive le dialogue social. Cela doit nous inciter à mettre en débat, singulièrement dans les territoires, avec les partenaires sociaux, le développement de l'économie circulaire ou de fonctionnalité, à partir des atouts locaux.

– **Lionel Lerogeron** : Nous avons su, sur ces enjeux, marquer des points dans les régions ; ils ont été balayés par la réforme territoriale. On en a un exemple en Normandie avec le pôle de compétitivité Movéo. La première décision du nouvel exécutif, sous pression du patronal local, a été de fusionner ce pôle avec Aria, l'association régionale de production automobile. Autrement dit, le patronat gère et utilise les moyens publics



Nadia Salhi

pour développer ses marges. Dans le même temps, on oppose un refus total à notre présence, alors même que nous sommes porteurs de projets d'avenir et de coopérations, comme pour le recyclage du papier. Aujourd'hui, tout part en Chine pour nous revenir sous forme de pâte à papier. Cela soulève des questions environnementales, d'emploi – ce travail est réalisable dans chacune de nos régions – de coopérations économiques et sociales enfin, car il y a beaucoup de collectivités locales qui ramassent et recyclent le papier, avec lesquelles on peut envisager des projets coopératifs de développement. Cette démarche vaut pour la déconstruction automobile, ou pour les sous-marins nucléaires. On vient d'ailleurs de gagner sur le fait qu'ils ne soient pas déconstruits à l'étranger mais là où ils sont construits. Ce sont des millions d'heures de travail, un plus pour l'environnement, de la viabilité, des qualifications. Nous devons donc poser avec plus de force le contrôle de l'utilisation des aides publiques. Sur le plan régional, elles ne sont pas très importantes, mais elles font levier, valent garantie vis-à-vis des banques et attestent d'un intérêt de la communauté, du public. Tout en laissant l'entreprise développer ses stratégies productives, il nous faut imposer un contrôle pour que leur utilisation profite au développement du territoire concerné, à une appropriation socialisée des productions en jeu. Les pouvoirs publics abordent cette question en parlant d'« évaluation » ; ce n'est pas satisfaisant. Si l'argent public a été détourné de son objet, il doit être remboursé.

– **Marie-Jo Kotlicki** : Promouvoir une économie de la qualité suppose d'accorder la primauté à la qualité du travail, un surcroît d'autonomie, une créativité non entravée, une responsabilité sociale effective, une éthique sociale et citoyenne. Il s'agit de transformer la nature

“ NOTRE APPROCHE DES FILIÈRES INDUSTRIELLES, PAR EXEMPLE, EST AMENÉE À S'HYBRIDER, COMME L'ILLUSTRE LE CAS DE LA VOITURE CONNECTÉE ISSUE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE, DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DU SECTEUR DES ASSURANCES. ”

CETTE RECONQUÊTE, AU FOND, C'EST CELLE DU TRAVAIL : AUJOURD'HUI, POUR UN GRAND NOMBRE DE SALARIÉS, C'EST UN LIEU DE SOUFFRANCE ET DE DÉNI MASSIF DE LEUR APPORT, TANT PROFESSIONNEL QU'HUMAIN. IL S'AGIT D'UNE MISE EN PERSPECTIVE ESSENTIELLE : LES SALARIÉS NE SE MOBILISERONT PAS POUR UN STATU QUO DOULOUREUX MAIS POUR REGAGNER EN QUALITÉ DE TRAVAIL, EN LIBERTÉ ET EN DIGNITÉ PROFESSIONNELLE.

du Wall Street management par l'obtention de droits nouveaux pour les salariés, dont le droit à déconnexion, le droit de refus et d'alternative pour l'encadrement.

– **Options**: Une telle campagne en appelle à la mobilisation de toutes les forces de la Cgt : or, on sait que les difficultés sociales, économiques et politiques incitent plutôt au repli, y compris d'ailleurs au sein du mouvement syndical. Comment dépasser cette situation ?

– **Nadia Salhi**: Il existe des possibilités réelles sur le terrain, à condition que l'on combine projets de développement, interpellation des pouvoirs publics, des collectivités, contrôle des fonds et mobilisation des travailleurs. Mais les coopérations n'ont rien d'automatique ; c'est une des raisons qui font que la Cgt organise des assises de l'industrie en février. Nous avons besoin de croiser les situations, les expériences, les démarches, d'organiser les discussions directes entre acteurs de terrain pour gagner en visibilité, bien sûr, mais aussi en efficacité revendicative. Nous avançons la perspective d'une action d'ampleur nationale sur ces enjeux le 21 mars, avec l'objectif assumé de poursuivre ce travail de coopération syndicale bien au-delà. Ne nous cachons pas que c'est difficile ; mais c'est justement le rôle d'un syndicalisme confédéré, donc solidaire, comme l'est celui de la Cgt.

– **Lionel Lerogeron**: C'est une démarche qu'il faut savoir remettre cent fois sur le métier. L'an passé, on a travaillé sur la filière nucléaire, cette année on se penche sur l'automobile, on a travaillé la filière agro, la filière logistique, toujours avec l'idée d'associer les syndicats concernés qui ne se connaissent pas forcément entre eux, surtout entre grosses entreprises et sous-traitants. La stratégie de division du patronat y est



Lionel Lerogeron



Mari-Jo Kotlicki

évidemment pour beaucoup et, par ailleurs, la solidarité entre ces différents centres de production ne va pas de soi. Il s'agit donc d'être informatif, pédagogue et à l'écoute des réalités du travail. C'est à partir de cela qu'on peut tisser des liens, mettre en valeur les communautés de destin entre tel et tel secteur qui, à première vue, n'ont rien en commun. Pour ne prendre qu'un exemple, les outils de formation et de recherche de la filière nucléaire et de la filière laitière sont les mêmes. Si l'une de ces filières disparaît, l'outil disparaît aussi pour l'autre... La méthode reste la même : écouter, débattre, rendre les solidarités concrètes et recréer un récit commun qui fasse sens et avenir.

– **Marie-Jo Kotlicki**: Ce travail en direction des salariés nous permet par ailleurs de travailler sur nous-mêmes. Par exemple, pour affronter le défi de la sous-traitance, nous avons réussi à créer des syndicats de sites rassemblant sur un même site entreprises donneuses d'ordre et sous-traitantes, avec à la clef quelques réussites revendicatives. L'Ugict travaille de même sur des revendications transversales et communes aux ingénieurs, cadres et techniciens, permettant d'interprofessionnaliser des interventions, par exemple sur tout ce qui concerne le temps de travail, la responsabilité de l'encadrement... Nous allons tenir nos prochaines rencontres d'Options en mars sur la définanciarisation de l'entreprise, afin de mettre en débat, à partir d'expériences syndicales concrètes, comment on a pu ici peser sur le management de l'entreprise, là conclure un accord sur le droit à la déconnexion, ailleurs sur la « responsabilisation » des actionnaires, sur la façon dont nous définissons l'entreprise et ses rapports avec son environnement. Ces expériences seront autant de mises à disposition d'une campagne que nous voulons offensive, dynamique, créative. ◀



ENCADREMENT

LA SNCF IMPOSE LES FORFAITS-JOURS

LA CGT ET SUD DOIVENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE CONCERTATION IMMÉDIATE (DCI), UNE FORME D'ALARME SOCIALE, SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT.

C'est un couvercle posé sur le surinvestissement des agents de maîtrise et des cadres, la sécurisation juridique d'une situation devenue illégale : après l'échec des négociations, c'est de manière unilatérale que la direction de la Sncf a, le 12 décembre, officialisé un référentiel cadre relatif à la mise en place des forfaits-jours. En l'absence d'accord d'entreprise au cours de l'année 2016, c'est en prenant appui sur l'accord de branche ferroviaire limitant le nombre de jours travaillés à 217 par an que la direction peut imposer un système qui va supprimer la référence horaire du personnel concerné. La Cgt et Sud s'approprient à déposer une demande de concertation immédiate (Dci), sorte d'alarme sociale, sur l'aménagement du temps de travail des maîtrises et cadres.

Deux types de forfaits-jours sont mis en place. Le premier s'établit à 205 jours par an et concerne l'encadrement opérationnel ; le second s'applique à l'encadrement de direction qui devra travailler 214 jours par an. En apparence donc, le référentiel entre bien dans le cadre de l'accord de

branche. C'est sans compter un certain nombre de « *mesures d'accompagnement* » qui, selon la direction, peuvent constituer autant d'entorses à la règle de base. Elles prévoient, en premier lieu, la possibilité de dépassement du forfait dans la limite de cinq jours par an, sur la base du volontariat. Une notion que conteste la Cgt : « *En réalité, c'est un ensemble de conditions extérieures, comme les aléas de la production ou les tensions des effectifs, qui vont dicter le choix des personnels* », explique Caroline Blanchot, secrétaire générale adjointe de l'Union fédérale des cadres et maîtrises (Ufcm) de la fédération Cgt-Cheminots. Première conséquence : il faut intégrer cinq jours supplémentaires dans la limite des jours travaillés fixée par le référentiel.

Au-delà des 217 jours annuels fixés par l'accord de branche ferroviaire

À cela s'ajoutent deux types de dérogations. La première porte sur les astreintes. Une sortie d'astreinte de moins de cinq heures au total sur une journée sera rémunérée mais non prise en compte dans le

calcul des jours de travail. Exemple : un salarié qui sortirait le samedi de 8 heures à 12 heures, puis le dimanche de 14 heures à 17 heures, serait payé pour ces sorties, mais celles-ci ne seraient en aucun cas comptées comme des jours travaillés. Or, « *compte tenu de ce que nous savons, il est crédible d'affirmer que ces astreintes peuvent représenter jusqu'à vingt sorties par an* », précise Hervé Pagès, membre du bureau de l'Ufcm, l'un des deux négociateurs Cgt pour l'encadrement. La seconde dérogation concerne la prise en compte des « *surcroûts de travail exceptionnels* », qui ont amené un salarié en forfait-jour, sur la demande de son supérieur hiérarchique, « *à dépasser de façon importante sa charge de travail habituelle* ». Là aussi, une indemnité spécifique sera versée sans que cela soit reconnu comme du temps de travail.

« *Avec un tel système, nous sommes en réalité au-delà des 217 jours annuels fixés par l'accord de branche ferroviaire. Il est en outre impossible d'en vérifier le respect* », dénonce Caroline Blanchot. Qui rappelle une règle de base : la nécessité de respec-

ter les durées de travail prescrites par la réglementation et de prendre congés et repos dans les délais. Cette nécessité est rappelée dans l'article 13 du référentiel sur le « cadrage de la charge de travail a priori » : il y est notamment fait mention de la durée du travail moyenne sur l'année (1 589 heures) et de la durée maximale sur la journée (10 heures). À charge, pour le supérieur hiérarchique, d'« assurer l'adéquation entre la charge de travail liée aux missions du poste tenu et une durée raisonnable de travail ». Un cadrage intenable pour l'Ufcm : « *Aujourd'hui, c'est mécaniquement impossible, d'autant que le supérieur hiérarchique ne dispose d'aucun outil pour mesurer le temps de travail. C'est pourtant aussi à lui qu'incombera la responsabilité, y compris juridique et pénale, du respect du temps de travail des salariés en forfaits-jours.* »

Jusqu'à soixante-cinq heures de travail par semaine

« *Mécaniquement impossible* » : c'est en effet ce que mettent en évidence deux expertises réalisées au cours des derniers mois sur l'organisation et la durée du travail des maîtrises et cadres de la Sncf, la première à la demande du comité central du groupe public ferroviaire (Ccgpf), la seconde sous la responsabilité de la direction des audits et des risques. Menée par Secafi, celle initiée par le Ccgpf (voir ci-contre) est fondée sur un questionnaire ayant recueilli 13 300 réponses et sur la conduite d'une centaine d'entretiens dans plusieurs établissements. Elle montre, souligne l'Ufcm, que « *la très grande majorité des personnels d'encadrement s'épuise déjà à tenir à bout de bras une production quotidienne, dans un contexte notamment de restructurations permanentes* ». Les plus touchés sont ceux qui se trouvent en situation managériale de proximité, en lien avec la production ferroviaire : leur durée de travail est comprise entre 50 et 65 heures par semaine. Pour l'Ufcm, ces conditions ne permettent pas l'instauration des forfaits-jours, qui ne règlent aucun problème et encouragent même les dérives. Elle demande la traçabilité des heures de travail réellement effectuées, en y ajoutant celles réalisées en dehors des lieux et temps de travail habituels, via les outils connectés. Dans une lettre au directeur des ressources humaines du groupe public ferroviaire, la Cgt alerte sur les risques que fait courir la surcharge de travail de l'encadrement en matière de santé et de sécurité, en rappelant les obligations de protection qui incombent aux employeurs. ▶

Christine LABBE

EXPERTISE SURINVESTISSEMENT CHRONIQUE

TOUS LES PERSONNELS D'ENCADREMENT SONT TOUCHÉS PAR DES DÉPASSEMENTS D'HORAIRE, JUSQU'À METTRE LEUR SANTÉ EN DANGER.

À la Sncf, il faut aller chercher très loin pour trouver des cadres qui travaillent trente-cinq heures hebdomadaires : il y en a peu ou pas. C'est ce que montre l'expertise* menée par Secafi à la demande du Comité central du groupe public ferroviaire, qui classe en trois catégories les personnels d'encadrement, dont le temps de travail va de « *souvent important* » à « *excessif* ». Dans cette dernière catégorie, on trouve essentiellement les agents qui se trouvent en situation managériale de proximité et les cadres supérieurs en direction centrale, dont le travail est quasi systématique en dehors des horaires habituels : ils travaillent entre 50 et 65 heures par semaine. Suivent les personnels dont le temps de travail est jugé « *très important* » (entre quarante-cinq et cinquante-cinq heures par semaine) : il s'agit notamment des cadres et maîtrises en situation de management dans les établissements de production. Enfin, la catégorie dont le travail est « *souvent important* » (entre trente-neuf et quarante-cinq heures par semaine) rassemble essentiellement des cadres de services support ou technique, qui ne sont pas en situation de management.

L'impact des outils numériques

L'expertise met en évidence l'impact de ces situations sur l'état de stress et le déséquilibre entre vies professionnelle et personnelle, ressenti par 40 % des personnes interrogées. Un déséquilibre aggravé pour 41 % d'entre eux par les outils de travail à distance, considérés comme des outils à la fois « *précieux* » et « *asservissants* ». Leur consultation hors horaires de travail est fréquente, alors que les « *pratiques de stricte déconnexion* » pendant les

heures de repos, restent rares. Au total, les outils numériques intensifient la sollicitation des populations les plus exposées et sont analysés comme un facteur d'accentuation du stress.

Principalement concernés par des dépassements d'horaires quasi systématiques, les dirigeants de proximité, qui constituent le premier niveau hiérarchique, ne sont pas les seuls. Sont également touchés les jeunes diplômés, sur lesquels reposent des « *exigences fortes* » avec notamment, précise l'expertise de Secafi, « *des situations anormales de prise de poste pendant les congés* ». Mais aussi, précise Caroline Blanchot, secrétaire générale adjointe de l'Ufcm, « *les femmes qui, dans le contexte de l'entreprise, ont de plus en plus de difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée* ». Alors qu'elles constituent environ un quart du personnel d'encadrement, elles représentent deux tiers des situations jugées « *alarmantes* ». En cas

de dépassement du temps de travail, les femmes sont d'ailleurs une majorité (51 %), contre 38 % des hommes, à souhaiter avoir des journées de récupération et non une rémunération de ces dépassements. C.L. ▶

* Secafi, « *Audition des maîtrises et cadres de la Sncf sur l'organisation et la durée du travail* », 6 décembre 2016.



JONAS HAMERS / MAXPPP



FRÉDÉRIC DUGIT / MAXPPP

même, pouvoir leur est donné de prévoir de façon unilatérale une modulation du temps de travail sur neuf semaines.

Deux nouveaux types d'accords. Au-delà, les décrets d'application de la loi Travail confirmeront la création des accords de préservation de l'emploi (Ape) et des accords de développement de l'emploi (Ade). Deux formules offrant aux entreprises la possibilité d'augmenter le temps de travail ou de modifier la rémunération globale des personnels sans qu'aucune difficulté économique n'existe. Dans ce cadre, le salaire mensuel ne devrait pas être touché mais pourrait être amputé de nombreuses primes sans que les salariés puissent le contester. Tout refus de leur part entraînant un licenciement pour cause réelle et sérieuse.

En cas de licenciement abusif. Autre changement : un barème fixe désormais les indemnités accordées aux prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le tarif va de 1 mois de salaire pour les employés ayant au moins un an d'ancienneté à 11 mois de salaire pour une ancienneté égale à 15 ans – indemnité majorée de 1 mois lorsque le salarié est âgé d'au moins 50 ans à la date du licenciement. Sous la pression, le gouvernement a accepté de ne donner à cette échelle qu'un caractère indicatif. Ses premiers paliers restent cependant bien en dessous des six mois minimum assurés jusque-là en cas de licenciement abusif.

Médecine du travail : tous les cinq ans. Enfin, la loi Travail remplace la visite médicale d'embauche par une « *visite d'information et de prévention* ». Réalisée non plus forcément par un médecin, mais possiblement par un « professionnel de santé », cette visite n'a plus pour fonction que d'interroger le salarié sur son état de santé et de l'informer sur les risques auxquels l'expose son poste de travail. Au lieu d'une visite tous les deux ans auparavant, elle aura lieu tous les cinq ans. Voire à une fréquence moindre puisque si un salarié a bénéficié d'une visite médicale dans les cinq ans précédant son embauche, ou s'il occupait auparavant un emploi identique, il pourra en être exempté. ◀

Martine HASSOUN

LOI TRAVAIL C'EST MAINTENANT

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER, LA QUASI-TOTALITÉ DES DÉCRETS SONT ENTRÉS EN VIGUEUR. APERÇU DE QUELQUES-UNES DES PLUS IMPORTANTES MODIFICATIONS DU CODE DU TRAVAIL.

Inversion de la hiérarchie des normes. Désormais, l'un des principes fondamentaux du droit du travail, celui dit du « principe de faveur » imposant aux employeurs d'appliquer la règle la plus favorable au salarié, n'est plus. L'accord de branche ne s'applique qu'à défaut d'un accord d'entreprise. Et ce, même si ce dernier est moins favorable. Exemple : un accord d'entreprise qui institue une majoration de la rémunération des heures supplémentaires à hauteur de 10 % s'applique même si l'accord de branche dont l'entreprise relève prévoit une majoration de 30 %. Autrement dit, à partir de maintenant, chaque entreprise a ses propres règles. Définies selon quels critères ?

De nouvelles règles de validation des accords. Jusque-là, pour être valide, un accord pouvait être signé par des syndicats ne représentant que 30 % des suffrages exprimés. Et, à condition d'être majoritaires, une ou des organisations syndicales pouvaient s'y opposer. Changement de cap. Depuis le 1^{er} janvier, un accord portant sur la durée du travail, les repos ou les congés pourra être validé soit par des organisations majoritaires, soit par référendum. Un scrutin sur lequel seules

les organisations minoritaires auront la main. Ce seront elles qui, avec l'employeur, fixeront les modalités d'organisation de la consultation : du lieu, de la date et de l'heure du scrutin... à la question qui sera soumise à l'appréciation des salariés.

Temps de travail : une référence de plus en plus floue. Si la durée légale du temps de travail reste fixée à trente-cinq heures hebdomadaires, les possibilités de contourner la norme se multiplient. On vient de le voir, la majoration des heures supplémentaires est désormais possible à hauteur de 10 %. Au-delà, si des conditions exceptionnelles le permettent, les employeurs peuvent dès aujourd'hui faire travailler leurs salariés soixante heures par semaine, sans limite temps. De

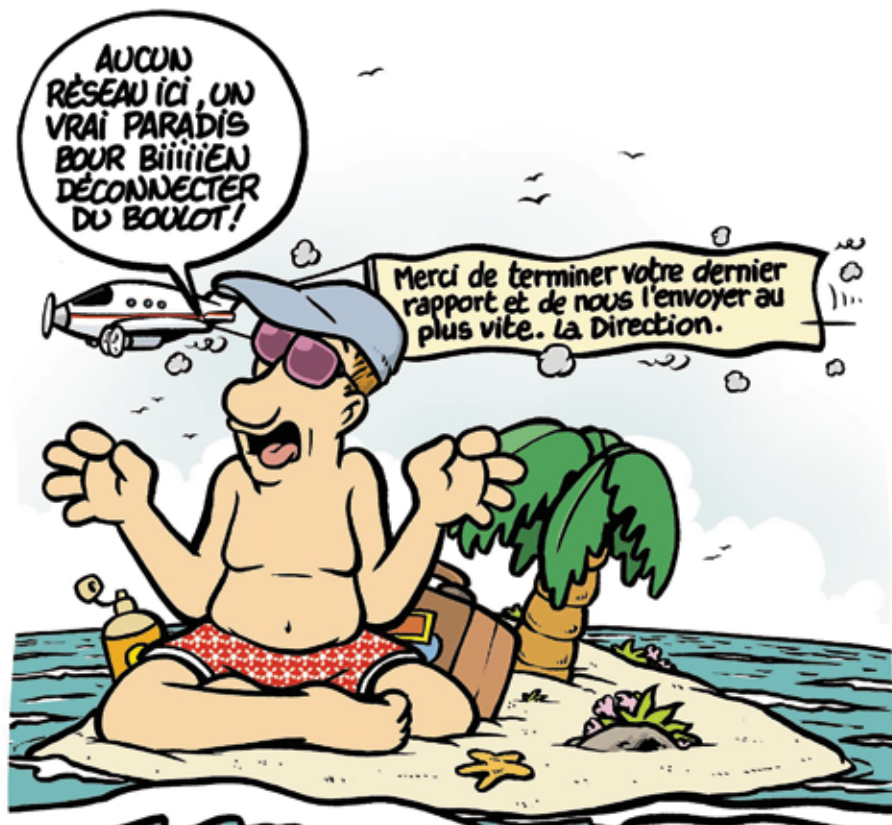
Revendicatif

La Cgt, la Fsu, Solidaires, l'Unef, l'Unl et la Fidl ont annoncé le 5 janvier poursuivre la lutte contre la loi Travail. Le 28 mars, elles rendront publique une plateforme revendicative sur plusieurs thèmes : la négociation collective, la démocratie sociale, la réduction du temps de travail, la rémunération ou encore les conditions de vie de la jeunesse. Autant de sujets qui, disent-elles, « doivent être au cœur du débat démocratique qui s'ouvre avec les élections politiques à venir en 2017 ».

DROIT À LA DÉCONNEXION

UN GUIDE

POUR NÉGOCIER



LA LOI TRAVAIL INSTAURE L'OBLIGATION DE NÉGOCIER LES CONDITIONS D'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES DANS LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS. PREMIER PAS...

Première mondiale : le droit à la déconnexion entre dans le Code du travail, même si cela ne suffit pas à le rendre effectif. Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés devront négocier les « modalités de plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion » et la « mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques » afin de respecter, notamment, les temps de repos et de congés.

Ces accords pourront être validés pour plusieurs années et, à défaut d'accord, des chartes pourront être mises en place à la seule initiative des entreprises – ce qui est déjà le cas. « Ces dispositions restent limitées, rappelle Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict et animateur de son groupe de travail « Ict et numérique ». C'est néanmoins la reconnaissance que les outils numériques ont bouleversé la relation au travail, les organisations, le management, et qu'elles ont un impact

sur la santé des salariés. » De nombreuses études, parmi lesquelles celles menées par Viavoice pour l'Ugict, montrent en effet que les outils de communication ont intensifié les charges de travail et brouillé la frontière entre travail et vie privée. Pour Jean-Luc Molins, « ces négociations se présentent aussi comme l'occasion d'interroger et d'analyser les impacts des technologies du numérique, et d'essayer de remédier aux abus en redéfinissant le rapport au travail, son organisation, les modes de communication entre salariés, et les modes de management. D'autant que même en respectant les temps de repos légaux, certains salariés – notamment les cadres au forfait jour – peuvent travailler beaucoup plus que les quarante-huit heures légales hors dérogation ».

De fait, le respect du droit à la déconnexion ne pourra pas se faire sans l'engagement des entreprises à reconsidérer le présentisme et la réactivité à tout prix, et sans leur volonté d'instaurer une autre qualité

de vie au travail et en dehors, et un équilibre travail-vie privée, principale préoccupation des cadres quand on les interroge. Cette révolution culturelle ne se fera pas sans que les salariés aient la garantie que leur management est prêt à redéfinir certaines pratiques. Leurs charges de travail et leurs objectifs doivent leur permettre de ne pas mettre leur santé en péril en accumulant les heures indues.

Limiter les dégâts de l'hyperconnexion

Aucune sanction n'est prévue au cas où les entreprises ne joueraient pas le jeu, mais en admettant qu'elles s'engagent dans ce chantier de négociation, l'Ugict a réalisé un *Guide de négociation** qui sera à la disposition des élus chargés de négocier dès fin janvier. Disponible en version papier ou numérique, il se veut le plus pragmatique possible. Il rappellera les éléments juridiques (droit du travail et loi Travail) et les thèmes à décliner dans les négociations. Il faudra ne pas oublier les salariés en télétravail, les salariés nomades, les cadres au forfait jour, pour lesquels le décompte du temps de travail effectif s'avère particulièrement complexe – la loi, cependant, demande aux entreprises de l'évaluer pour éviter les abus. Il détaillera également les accords déjà existants dans les entreprises françaises, et les quelques exemples d'accords à l'étranger, notamment en Allemagne, sur lesquels les négociateurs pourront s'appuyer pour obtenir les meilleures modalités de protection contre les sollicitations hors temps de travail.

« Ces négociations ne peuvent qu'apporter du mieux en amenant les entreprises à réfléchir à de bonnes pratiques, dans l'intérêt de la qualité de vie au travail, de la santé et de la sécurité des salariés, et donc dans l'intérêt de tous. Ce guide nous permet aussi de rappeler la jurisprudence dans ce domaine. Par exemple, un salarié ne peut être licencié pour ne pas avoir répondu à une sollicitation en dehors de son temps de travail – hors astreinte ou urgence absolue. » Ces points de repère permettront aux négociateurs d'envisager ce qu'il est possible d'améliorer dans les organisations, tout en offrant, grâce à l'outil numérique, non pas la subordination à l'employeur vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais plus de liberté et d'autonomie aux salariés. Pour rappel, le burn-out menace actuellement plus d'un salarié sur dix. ▶

Valérie GÉRAUD

* *Négocier le droit à la déconnexion, guide revendicatif et juridique*, disponible fin janvier 2017.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 25 janvier 2017.

• Travail

La revue *Retraite et société* organise une journée d'étude pour débattre du compte personnel de prévention de la pénibilité. Cette journée, coordonnée par Annie Jolivet, économiste, et Serge Volkoff, statisticien et ergonomiste, aura lieu le mardi 31 janvier, de 14 heures à 17 h 30 au collège des Bernardins, 20, rue de Poissy, Paris 5^e.

• Travail social

« Les Défis de la création du doctorat de travail social » est le thème du 4^e forum international du travail social qui aura lieu du 1^{er} au 3 février au Conservatoire national des arts et métiers, amphithéâtre Abbé-Grégoire, 292, rue Saint-Martin, Paris 3^e.

• Congrès

Le 11^e congrès de l'Union confédérale des retraités Cgt se déroulera du 13 au 17 mars, au Palais des congrès de Bordeaux.

• Rencontres

Les prochaines Rencontres d'*Options* se dérouleront le jeudi 30 mars dans le patio du siège confédéral, à Montreuil, au lendemain du conseil national de l'Ugict-Cgt. Elles seront consacrées à la définanciarisation des entreprises.

Formation

• Retraites

Du 20 au 24 mars, l'Ugict-Cgt organise un stage « retraites », sur les conséquences des réformes adoptées depuis 1993 et sur les perspectives qu'il est possible d'envisager. Il traitera notamment de l'accord Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 et de la reconfiguration du système de retraite. Il posera également la question de l'avenir de ce système et de la retraite à 60 ans, en explicitant les propositions de la Cgt et de son Ugict. Ce stage s'adresse à tous les militants de la Cgt, cadres et non-cadres, qui doivent pouvoir intervenir auprès des Ictam (Ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise) sur les enjeux de la retraite. Il aura lieu au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2017, s'inscrire à une session et connaître le programme des stages, se connecter à l'adresse suivante : <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>

Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

Décès de François Chérèque

Secrétaire général de la Cfdt de 2002 à 2012, François Chérèque est décédé le lundi 2 janvier à l'âge de 60 ans. En juin 2016, il avait quitté, pour des raisons de santé, ses fonctions de haut-commissaire à l'engagement civique et de président de l'Agence de service civique. Dans un courrier adressé au secrétaire général de la Cfdt, Philippe Martinez a présenté les condoléances de la Cgt. Le secrétaire général de la Cgt ainsi que Bernard Thibault ont participé aux obsèques, qui se sont tenues le 5 janvier.

la revue des revues

Monde A travers notamment 50 cartes et infographies, un hors-série d'*Alternatives économiques*, en partenariat avec le Centre de recherches internationales de Sciences Po fait le tour des points chauds de la planète et s'interroge sur les grands enjeux mondiaux en 2017. Au chapitre « France », les auteurs montrent comment le gouvernement a mobilisé son réseau diplomatique, au cours des cinq dernières années, pour faciliter le développement des entreprises hors des frontières et attirer les investisseurs étrangers. Avec quels résultats ? *Alternatives économiques*, « Quel monde en 2017 ? », hors-série n° 110, janvier 2017

Insertion Dans un récent numéro de son bulletin, le Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications dresse un premier bilan des aides à l'insertion à l'université, en se basant sur l'exploitation de l'enquête « Génération » de 2010. Il met en évidence une large diffusion de ces aides auprès des étudiants puisque plus des deux tiers des diplômés de licence ou de master sortis en 2010 en ont bénéficié ; 80 % les jugent d'ailleurs « utiles ». Mais cela reste inégalitaire : les jeunes dont les deux parents ne sont pas diplômés du Supérieur y ont moins accès. « À qui profitent les aides à l'insertion à l'université ? » *Céreq Bref* n° 349, décembre 2016

Europe Publié par l'Institut syndical européen, le dernier numéro d'*HesaMag* consacre un dossier spécial aux travailleurs du Btp à l'épreuve du dumping social. Alors que les dix dernières années ont été marquées par une concurrence exacerbée entre les salariés européens du secteur de la construction, la revue s'intéresse notamment aux effets de la directive controversée sur le détachement des travailleurs. À lire également, un article témoignant d'une initiative visant à favoriser, en Grande-Bretagne, l'emploi des femmes dans le bâtiment. *HesaMag* n° 13, juin 2016

Justice C'est une plongée au cœur de la cité judiciaire de Nancy que nous propose la journaliste Sylvie Caster dans la revue *XXI*. Ici, chaque magistrat est supposé traiter environ 2 500 dossiers par an. Qu'est ce que cela représente exactement ? Comment travaillent ces professionnels de la justice, alors que le bâtiment qui les abrite « craque de partout », le sous-financement chronique empêchant les réparations essentielles ? Sylvie Caster tente de nous faire approcher le quotidien de la Justice dans un récit illustré par Marta Orzel. *XXI* n° 36, automne 2016



ÉVASION FISCALE À QUAND LA FIN DU LAXISME?

FACE AUX PRESSIONS DE L'OPINION PUBLIQUE, LES ÉTATS COMMENCENT À COMPRENDRE QUE LE LAISSER-FAIRE EN MATIÈRE D'ÉVITEMENT FISCAL A ASSEZ DURÉ. MÊME S'ILS PEINENT ENCORE À PASSER DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE.

Panama Papers, SwissLeaks, LuxLeaks, FootLeaks... Les révélations et les scandales se suivent et se ressemblent. Les États ne semblent pas s'en émouvoir ni réagir, malgré les pertes colossales pour les finances et les investissements publics : 60 à 80 milliards d'euros par an en France, soit l'équivalent de son déficit budgétaire (72 milliards), 1 000 milliards d'euros à l'échelle européenne.

Les services fiscaux de l'Hexagone préfèrent toujours rechercher des accords à l'amiable plutôt que sévir en condamnant : ils auraient ainsi récupéré quelque 7 milliards d'euros en 2016, d'environ 50 000 contribuables ayant un temps contourné l'impôt et décidant de se « dénoncer » pour éviter des sanctions pénales. De plus, la frontière reste parfois trouble entre la fraude avérée et des pratiques immorales mais pas illégales, inspirées par des cohortes d'avocats ou experts fiscalistes toujours plus inventifs...

Le Conseil constitutionnel vient de retoquer deux dispositions pourtant votées, qui visent à améliorer la justice fiscale et à restaurer les conditions du consentement à l'impôt. Invoquant la liberté d'entreprendre (!), il censure une mesure

de la loi Sapin 2 qui vise à rendre publique la comptabilité pays par pays des firmes, et rejette une série d'obligations légales destinées à démasquer les pratiques agressives d'optimisation fiscale, en les rendant plus transparentes.

Une nouvelle directive européenne

À la suite du scandale des LuxLeaks en 2013, les pays de l'Union européenne ont également adopté une directive, adoptée en urgence dès fin 2015 et entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Afin d'éviter la concurrence fiscale entre États – et des ententes opaques avec certaines multinationales, les États de l'UE devront désormais mettre en place un dispositif d'échange automatique des informations relatives aux accords fiscaux qu'ils passent avec les sociétés et multinationales en activité sur leur territoire (les *rulings*). Cette directive entre en application alors que le président de la Commission européenne n'est autre que Jean-Claude Juncker qui, en tant que Premier ministre du Luxembourg, a encouragé les pratiques dévoilées par le LuxLeaks. L'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique et bien sûr le Luxembourg

misent sur des avantages fiscaux massifs pour attirer les multinationales et récolter les miettes de leurs activités.

C'est surtout sous la pression de l'opinion publique, grâce au travail des journalistes et au courage des lanceurs d'alerte – qui prennent des risques au nom de la collectivité –, que la législation a pu avancer à petits pas. Comme en témoigne le procès à l'encontre des lanceurs d'alerte sur l'affaire LuxLeaks – renvoyé en appel alors que les accusés sont encore sous la menace de peines de prison avec sursis et d'amendes – ceux qui œuvrent pour la justice fiscale et l'intérêt général ne sont guère protégés par les pouvoirs publics.

Des travaux récents, parmi lesquels ceux du Conseil économique, social et environnemental (Cese) tirent pourtant la sonnette d'alarme : le niveau d'acceptation sociale de ces pratiques atteint ses limites. En février 2016, le Cese lançait une grande enquête sur « les mécanismes d'évitement fiscal et leur impact sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale », estimant que les révélations de ces pratiques et l'immobilisme des pouvoirs publics pour y remédier commençaient à générer de graves tensions entre ceux qui trahissent le pacte social en échappant au fisc et

... ceux qui n'y échappent pas alors qu'ils ne sont pas les plus riches.

La justice fiscale est une revendication désormais au cœur des mobilisations de nombreux mouvements et groupes activistes, comme les « faucheurs de chaises », eux aussi poursuivis en justice, quand les grands délinquants de la fraude fiscale ne le sont pas (lire encadré). Cristiano Ronaldo, par exemple – qui aurait soustrait au fisc espagnol quelque 150 millions d'euros de revenu – ne paraît-il pas avec son 4^e ballon d'or quelques jours après que le FootLeaks a révélé à quel point il était mauvais joueur ?

Une perte de 200 milliards pour les pays en développement

Dans ce remarquable rapport publié mi-décembre et disponible sur son site, le Cese analyse les circuits et pratiques frauduleuses de l'évasion fiscale et stigmatise les manques législatifs qui ont permis de telles dérives. Il alarme sur les menaces pesant sur la cohésion sociale, mais aussi sur les pertes de revenus causés aux États partout dans le monde, notamment aux pays en développement. Eux qui auraient besoin de ces revenus fiscaux pour construire des économies s'inscrivant dans un développement durable se voient privés d'au moins 200 milliards d'euros.

Le Cese estime que le « fatalisme » affiché par les gouvernements successifs ne résulte que du renoncement ou du manque de courage politique. Il est tout à fait possible, même si les circuits financiers sont complexes et internationalisés, de tracer une bonne partie d'entre eux, d'empêcher le système bancaire de contribuer à ces pratiques frauduleuses plutôt que de tourner la tête, et de résister au chantage économique des grands groupes multinationaux. Dans son avis, il propose une série de mesures pour agir au plan national. Il revient sur la nécessaire prévention contre les fraudes, en responsabilisant les entreprises comme les particuliers et en assurant une meilleure protection aux lanceurs d'alerte. Il propose d'obliger les entreprises à communiquer leurs données comptables, en particulier leur stratégie fiscale, aux organisations syndicales représentatives en leur sein.

Le Cese en appelle également aux instances internationales et demande à l'Onu de prendre en charge un programme de lutte contre la fraude et l'évitement fiscal, en en faisant une urgence au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique. ◀

Valérie GÉRAUD

FAUCHEURS DE CHAISES ON NE S'ASSOIT PAS SUR LA JUSTICE FISCALE

LES ACTIVISTES FONT LE SIÈGE DES BANQUES
QUI TRICHENT AVEC LE FISC : ILLÉGAL MAIS EFFICACE.



GUILLAUME BONNAUD / MAXPPP

« **R**endez les milliards, nous rendrons les chaises ! » c'est à partir de ce mot d'ordre que s'organisent depuis deux ans des « réquisitions de chaises » dans les agences ou les sièges des grands réseaux bancaires connus pour pratiquer ou avoir pratiqué à grande échelle l'évasion fiscale, pour elles-mêmes ou pour leurs clients, via les paradis fiscaux. C'est dans ce cadre que Jon Palais, membre de l'association basque Bizi! (Vivre!), cofondateur du réseau Alternatiba et proche du réseau Attac, était jugé le 9 janvier au tribunal de Dax, pour avoir subtilisé 14 chaises – restituées depuis belle lurette – dans une agence parisienne de la Bnp-Paribas en 2015.

La banque se portait partie civile sans demander de dédommagement, afin de faire cesser ce type d'action qu'elle juge violente, et assure n'être présente dans « aucun paradis fiscal de la liste de l'Ocde, la seule mondialement reconnue », exercice rhétorique qui n'oblitére en rien les réalités passées ou présentes.

Jon Palais risquait quant à lui cinq ans de prison et 75 000 euros pour « vol en réunion » (!) mais le procureur de la République a requis la dispense de peine, estimant que ce type d'action « pacifiste et bon enfant » ne nuisait pas aux intérêts de la collectivité.

Ce procès, dont le jugement sera rendu le 23 janvier, aura donc surtout été l'occasion de faire celui de l'impunité fiscale, les très nombreuses associations soutenant les actions de « fauchage » de chaises en ayant profité pour organiser maints débats publics, et mener quelques opérations supplémentaires (une soixantaine, d'autres procès étant à prévoir) : pas question pour les fraudeurs de se prélasser en toute bonne conscience, même si des citoyens vigilants et actifs doivent prendre le risque de condamnations... C'est à ce prix, la désobéissance civile, qu'ils espèrent – enfin – mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités. VG ▶

droits

Transparence

Patrimoine à déclarer

Mise en œuvre de l'obligation de déclaration de situation patrimoniale dans la haute fonction publique

Le décret n° 2016-1968 du 28 décembre 2016 ⁽¹⁾, pris pour l'application des articles 25 quinquies et 25 nonies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée ⁽²⁾, fixe la liste des emplois concernés par l'obligation de production d'une déclaration de situation patrimoniale, dont la nature ou le niveau des fonctions répond à des critères d'exposition à un risque d'enrichissement indu. Le modèle et le contenu de la déclaration de situation patrimoniale sont ceux prévus par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique. Le décret du 28 décembre 2016, précité, précise les modalités de transmission, de mise à jour et de conservation de cette déclaration par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} février 2017. Les fonctionnaires et agents qui occupent, à cette date, l'un des emplois soumis à l'obligation de déclaration doivent transmettre au président de la HATVP leur déclaration de patrimoine dans un délai de six mois à compter de cette date, soit jusqu'au 31 juillet 2017.

Les agents (fonctionnaires et contractuels) soumis à cette obligation de transmission sont les suivants :

• Dans la fonction publique d'Etat :

Au sein des administrations centrales de l'Etat : la plupart des emplois de chef de service.

Au sein des établissements publics à caractère administratif de l'Etat :

1° les emplois de dirigeants de la plupart des établissements publics ;

(1) Décret n° 2016-1968 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale prévue à l'article 25 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, publié au JO du 30 décembre 2016 ;

(2) Dans leur rédaction résultant de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

La législation anticorruption progresse. À partir du 1^{er} février, un certain nombre de hauts fonctionnaires et d'agents d'administrations publiques devront déclarer leur patrimoine.

Edoardo MARQUÈS

2° dans les établissements dont le montant du budget est supérieur à 200 millions d'euros, les emplois de directeur général des services mentionnés à l'article L. 953-2 du code de l'éducation (directeur général des services et agents comptable de chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) ainsi que ceux de directeur général délégué chargé des affaires financières ou de secrétaire général ;

3° Les emplois de responsables de la fonction achat dans les établissements dont le montant du budget est supérieur à 200 millions d'euros.

Au sein des services déconcentrés de l'Etat :

1° les emplois de secrétaire général des affaires régionales et de secrétaire général de préfecture ;

2° les emplois de directeur régional ou interrégional des administrations déconcentrées (par exemple : agriculture ; jeu- nesse et sports ; affaires culturelles ; ...)

• **Dans la fonction publique territoriale :**
I. - Dans les collectivités territoriales et les établissements publics :

1° les emplois de directeur général des services des régions, des départements

ainsi que des communes de plus de 150 000 habitants ;

2° les emplois de directeur général ou de directeur des établissements publics suivants :

a) Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants et établissements publics de coopération intercommunale assimilés à des communes de plus de 150 000 habitants ;

b) les syndicats mixtes constitués exclusivement de collectivités territoriales et de groupements de collectivités assimilés à une commune de plus de 150 000 habitants ;

c) les conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille assimilés à une commune de plus de 150 000 habitants ;

d) le Centre national de la fonction publique territoriale ;

e) les centres interdépartementaux de gestion ;

f) les centres de gestion assimilés à une commune de plus de 150 000 habitants ;

g) les caisses de crédit municipal d'une commune de plus de 150 000 habitants ;

II. - Au sein de la ville de Paris :

1° les emplois de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur général et directeur ;

2° les emplois de directeur du centre d'action sociale et du crédit municipal.

• **Dans la fonction publique hospitalière :**

Relèvent de l'obligation les agents occupant les emplois de directeur d'un établissement public dont le budget, le cas échéant consolidé, est supérieur à 200 millions d'euros.

La déclaration de situation patrimoniale et l'actualisation de cette déclaration sont à adresser par voie électronique au président de la HATVP avec demande d'avis de réception.

La Haute Autorité conserve ces déclarations selon les modalités prévues à l'article 5 du décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013, modifié, relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. ◀

droits

Lanceurs d'alerte

Une meilleure protection

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique marque un progrès significatif pour la protection des lanceurs d'alerte (ses dispositions ont été déclarées conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel DC 8 décembre 2016). Cette loi répond à une recommandation du Conseil de l'Europe.

Michel CHAPUIS

La loi du 9 décembre 2016 - article 6 donne une définition intéressante du lanceur d'alerte :

Un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance.

Les faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support, couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client sont exclus du régime de l'alerte défini par le présent chapitre.

Article 7

Le chapitre II du titre II du livre I^{er} du Code pénal est complété par un article 122-9 ainsi rédigé :

« Art. 122-9. – N'est pas pénalement responsable la personne qui porte atteinte à un secret protégé par la loi, dès lors que cette divulgation est nécessaire et proportionnée à la sauvegarde des intérêts en cause, qu'elle intervient dans le respect des procédures de signalement définies par la loi et que la personne répond aux critères de définition du lanceur d'alerte prévus à l'article 6 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. »

La loi du 9 décembre 2016 - article 8 prévoit une procédure d'alerte graduée en trois étapes :

I. – Le signalement d'une alerte est porté à la connaissance du supérieur hiérarchique, direct ou indirect, de l'employeur ou d'un référent désigné par celui-ci.

En l'absence de diligences de la personne destinataire de l'alerte mentionnée au premier alinéa du présent I à vérifier, dans un délai raisonnable, la recevabilité du signalement, celui-ci est adressé à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative ou aux ordres professionnels.

En dernier ressort, à défaut de traitement par l'un des organismes mentionnés au deuxième alinéa du présent I dans un délai de trois mois, le signalement peut être rendu public.

II. – En cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles, le signalement peut être porté directement à la connaissance des organismes mentionnés au deuxième alinéa du I. Il peut être rendu public.

III. – Des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels sont établies par les personnes morales de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante salariés, les administrations de l'État, les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres, les départements et les régions, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

IV. – Toute personne peut adresser son

signalement au Défenseur des droits afin d'être orientée vers l'organisme approprié de recueil de l'alerte.

Article 9

I. – Les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements, dans les conditions mentionnées à l'article 8, garantissent une stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement.

Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'avec le consentement de celui-ci.

Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause par un signalement ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'une fois établi le caractère fondé de l'alerte.

II. – Le fait de divulguer les éléments confidentiels définis au I est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

La loi du 9 décembre 2016 - article 10 prévoit une protection pour les lanceurs d'alerte contre les mesures de représailles de l'employeur (des dispositions sont prévues pour les fonctions publiques) :

I. – L'article L. 1132-3-3 du Code du travail est ainsi modifié :

1° Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de

formation professionnelle, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L. 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.» ; 2° La première phrase du second alinéa est ainsi rédigée :

« En cas de litige relatif à l'application des premier et deuxième alinéas, dès lors que la personne présente des éléments de fait qui permettent de présumer qu'elle a relaté ou témoigné de bonne foi de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime, ou qu'elle a signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 précitée, il incombe à la partie défenderesse, au vu des éléments, de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à la déclaration ou au témoignage de l'intéressé. » [...]

Article 12

En cas de rupture du contrat de travail consécutive au signalement d'une alerte au sens de l'article 6, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes dans les conditions prévues au chapitre V du titre V du livre IV de la première partie du Code du travail.

Article 13

I. – Toute personne qui fait obstacle, de quelque façon que ce soit, à la transmission d'un signalement aux personnes et organismes mentionnés aux deux premiers alinéas du I de l'article 8 est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

II. – Lorsque le juge d'instruction ou la chambre de l'instruction est saisi d'une plainte pour diffamation contre un lan-

ceur d'alerte, le montant de l'amende civile qui peut être prononcée dans les conditions prévues aux articles 177-2 et 212-2 du code de procédure pénale est porté à 30 000 euros.

La loi du 9 décembre 2016 - article 14 organise l'intervention du Défenseur des droits au soutien du lanceur d'alerte. Le Défenseur des droits est chargé d'orienter et de protéger les lanceurs d'alerte :

I. – Le Défenseur des droits peut accorder, sur sa demande, à une personne physique qui engage une action en justice en vue de faire reconnaître une mesure défavorable prise à son encontre au seul motif du signalement qu'elle a effectué en application de l'article 6 une aide financière sous la forme d'une avance sur les frais de procédure exposés.

L'aide financière prévue au premier alinéa du présent article peut être accordée sans préjudice de l'aide juridictionnelle perçue en application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.

Cette aide peut être refusée lorsque les faits n'ont pas été signalés dans les conditions prévues au présent chapitre.

Le montant de cette aide est déterminé en fonction des ressources de la personne et en tenant compte de la nature de la mesure défavorable dont elle entend faire reconnaître l'illégalité lorsque cette mesure emporte privation ou diminution de sa rémunération. Il est diminué de la fraction des frais de procédure prise en

charge au titre d'un contrat d'assurance de protection juridique ou d'un système de protection équivalent.

II. – Indépendamment des actions en justice engagées par une personne physique afin de faire valoir ses droits, le Défenseur des droits peut lui accorder un secours financier temporaire s'il estime qu'en raison du signalement qu'elle a effectué dans les conditions énoncées au présent chapitre, elle connaît des difficultés financières présentant un caractère de gravité et compromettant ses conditions d'existence.

III. – Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article.

Dans l'attente de la publication du décret en Conseil d'État, le Défenseur des droits entend d'ores et déjà protéger la confidentialité des échanges.

Le signalement d'une alerte devra lui être adressé par la Poste par écrit sous double enveloppe.

Tous les éléments de la saisine doivent être insérés dans une enveloppe fermée – dite enveloppe intérieure – qui sera insérée dans une seconde enveloppe adressée au Défenseur des droits, dite enveloppe extérieure.

Sur l'enveloppe intérieure figurera *exclusivement* la mention suivante : « Signalement d'une alerte au titre de la loi du 9 décembre 2016 effectué le [date de l'envoi] »

Sur l'enveloppe extérieure figurera l'adresse d'expédition :

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 PARIS Cedex 07

Le respect de ces modalités d'envoi est impératif afin de garantir la confidentialité des informations transmises.

Un accusé réception sera adressé à l'auteur de l'envoi comportant un numéro identifiant qui sera ensuite utilisé pour les échanges avec le Défenseur des droits. Pour protéger la confidentialité des échanges, tous les courriers adressés ensuite au Défenseur des droits devront suivre la même procédure de double enveloppe. ◀

Bibliographie

• MICHEL MINÉ ET DANIEL MARCHAND, *DROIT DU TRAVAIL EN PRATIQUE*, 2016 (28^e ÉDITION), ÉDITIONS EYROLLES (COLL. LE GRAND LIVRE), 760 P.

LYON/EXPOSITION

LA MAIN DE MATISSE SUR LE BLANC DU PAPIER



Odalisque au tambourin (1925-1926), huile sur toile, 74,3 x 55,6 cm.

SUCCESSION HENRI MATISSE / MUSEUM OF MODERN ART, THE WILLIAM S. PALAY COLLECTION

Henri Matisse (1869-1954), le grand « fauve », le maître de la couleur triomphante, a toujours dessiné : au crayon, au fusain, à la plume, au calame, au pinceau, sur des carnets, dans les marges de ses lettres ou sur de beaux papiers. L'exposition « Henri Matisse, le laboratoire intérieur », riche de 250 œuvres, permet de suivre son évolution en la matière, depuis le tout début du xx^e siècle jusqu'aux études pour la chapelle du Rosaire, à Vence, dans les années 1948-1949. Quant au dessin, Matisse se comparait volontiers à un acrobate entretenant quotidiennement la souplesse de son instrument de travail. Les pièces offertes au regard ont été exécutées dans les successifs ateliers et lieux de vie de l'artiste : au quai Saint-Michel dès 1894, lorsqu'il est, aux côtés de Marquet et de Rouault, le brillant élève de Gustave Moreau ; à Issy-les-Moulineaux à partir de 1909, puis à Nice de 1918 à sa mort, sans compter la parenthèse de Vence de 1943 à 1948. On peut vérifier, en cours de route, son cheminement vers le dépouillement absolu, ce qui put faire écrire à Aragon, dans son livre *Henri Matisse, roman* : « Ses dessins où le trait est un chant, la ligne une danse [...], la pureté, l'essence de la sensibilité française [...] car le dessin est écriture, voilà ce que l'école a depuis longtemps oublié et que nous réapprend, avec la douceur, avec la grandeur française, Henri Matisse, notre orgueil. » Pour sa part, le poète mexicain Octavio Paz voyait en Matisse « un homme dont l'œuvre est la seule qui, sans déshonneur, en cette époque vile, mérite d'être dite heureuse ».

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 6 MARS AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 20, PLACE DES TERREAUX, LYON. TÉL. 04 72 10 17 40 WWW.MBA-LYON.FR

PARIS/CHORÉGRAPHIE DE LA DANSE MACABRE À LA FARANDOLE

Maguy Marin reprend *Bit*, une pièce créée en 2014, impliquant un effectif de sept danseurs qu'on pourrait dire lancés sur scène au rythme beat des horloges affolées de l'époque, sur une musique de Charlie Aubry. On repère ici et là l'ombre portée d'un viol ou la sourde évocation de nouvelles inquisitions religieuses. Ce climat crépusculaire, dans lequel va s'inscrire une sorte de danse macabre, se corrige dans le sens de l'espoir dès lors que les interprètes, se donnant la main, se mettent à enchaîner, au cours d'une farandole effrénée, des pas issus de multiples folklores (sardane, sirtaki, sévillane, etc.), ce qui équivaut à la fin à une sorte de carmagnole où tous et toutes, d'origines diverses, se retrouvent ensemble, embarqués soudain dans un geste collectif optimiste. Chez Maguy Marin, le mouvement déplace les lignes en faveur d'un humanisme allègre.

• DU 7 AU 11 FÉVRIER AU THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2BIS, AVENUE FRANKLIN-DELANO-ROOSEVELT, PARIS 8E. TÉL. 04 44 95 98 00 WWW.THEATREDURONDPOINT.FR SOUS L'ÉGIDE DU THÉÂTRE DE LA VILLE, ACTUELLEMENT EN TRAVAUX.

SORTIES FILMS

La Reine garçon

MIKA KAURISMÄKI (FINLANDE-FRANCE)

Un portrait de Christine de Suède (1626-1689), fille de Gustave II Adolphe, qui lui fit donner une éducation masculine. Est-ce pour cela qu'elle n'aima pas trop les hommes, leur préférant les femmes, et ne fut jamais mariée ? D'une grande intelligence, érudite, elle attira Descartes à sa cour et appréciait Pascal. Elle fut une adepte des Lumières avant la lettre.

Neruda

Pablo Larraín (CHILI)

En 1948, en pleine Guerre froide, le président chilien Videla fait interdire le Parti communiste. Le sénateur et poète Pablo Neruda est traqué par un policier tatillon, sorte de Javert latino-américain. Le film ne flatte pas sottement la figure de Neruda et le montre dans sa complexité, avec son appétit d'ogre pour la vie, ses ruses et son dévorant génie.

Tempête de sable

ELITE ZEXER (ISRAËL)

Plusieurs fois primée pour des courts-métrages, Elite Zexer se penche, pour son premier long, sur les mœurs matrimoniales d'une communauté bédouine. Il est question d'un homme qui veut prendre une seconde épouse et d'une femme qui se dresse courageusement contre la tradition.

PARIS/DESIGN

KNUD HOLSCHER SAIT METTRE LES PETITS PLATS DANS LES GRANDS

Sous le titre « Le design au quotidien », la Maison du Danemark consacre une exposition à l'œuvre de Knud Holscher, connu dans le monde entier et reconnu depuis cinquante ans comme un maître, tant dans le domaine de l'architecture que dans celui du design industriel. De la poignée de porte à l'immeuble de bureaux, il ne cesse d'inventer dans le sens de la plus grande pureté formelle. Il exprime son credo en ces termes : « *Les objets fonctionnels sont souvent les plus beaux et si l'on peut retirer tout ce qui est superflu, on parvient à une simplicité avantageuse en soi.* » Il ajoute : « *Il ne faut pas que cela semble être du design, cela doit paraître naturel, parce que cela va être utilisé par des gens comme vous et moi.* »

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 26 FÉVRIER À LA MAISON DU DANEMARK,
142, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS 8^e.
TÉL. 01 56 59 17 40 WWW.MAISONDUDANEMARK.DK



Knud Holscher, vases FlowerWave (2006),
céramique et plastique.

LASSE BECH MARTINUSSEN

Oscar Antilef, une figure du hip-hop chilien, utilise la langue mapuche comme une arme de revendication culturelle.



RITUAL IN HABITUAL

PARIS/PHOTOGRAPHIE

DÉCOUVRIR LES MAPUCHE

Le peuple mapuche vit dans le sud du Chili et dans l'aire urbaine de Santiago. L'exposition photographique « Mapuche, voyage en terre Lafkenche », s'attache à sa culture, à sa cosmogonie et à sa connaissance des plantes. Les images ont été réalisées avec la technique dite du « collodion humide » sur plaque de verre, inventée en 1851.

• JUSQU'AU 23 AVRIL AU MUSÉE DE L'HOMME, 17, PLACE DU TROCADÉRO-ET-DU-11-NOVEMBRE, PARIS 16^e. TÉL. 01 44 05 72 72 WWW.MUSEEDELHOMME.FR

BORDEAUX/THÉÂTRE

HÉRITER À LA CAMPAGNE

En 1725, Marivaux écrit *L'Héritier de village*, aujourd'hui mis en scène par Sandrine Anglade. Blaise, un paysan, hérite d'une belle somme. Nouveau riche, il se croit obligé d'adopter un comportement plein de morgue, d'un ridicule achevé. Des nobles décavés, flairant le pactole, lui tournent autour, tandis que le valet Arlequin, fieffé coquin, flatte Blaise en toute hypocrisie. L'héritage s'envole... Le sujet de l'œuvre, puisé dans le climat de spéculation précédant la faillite de la banque Law en 1720, ne manque pas d'échos contemporains. Catherine Anglade explore le caractère corrosif de cette fable sur l'argent-roi. Six comédiens et deux guitaristes emportent le tout sur un rythme syncopé.

• DU 7 AU 11 FÉVRIER AU THÉÂTRE NATIONAL DE BORDEAUX EN AQUITAINE,
3, PLACE PIERRE-RENAUDEL, BORDEAUX. TÉL. 05 56 33 36 80 WWW.TNBA.ORG

BOURGES/DANSE

PARLEZ-MOI D'AMOUR...

Sous le titre *Speak low if you speak love*, un vers de Shakespeare dans *Beaucoup de bruit pour rien*, le grand chorégraphe néerlandais Wim Vandekeybus, avec huit danseurs aguerris des deux sexes et la charismatique chanteuse sud-africaine Tutu Puoane, orchestre une partition gestuelle faite de tensions, de conflits, de risques et d'impulsions, loin, très loin, de toute velléité de bluette sentimentale. Mauro Pawlowski escorte l'ensemble avec son groupe de rock dEUS. Vandekeybus envisage la relation à l'autre dans un rapport de force au sein duquel les corps se télescopent en défiant la pesanteur et sont projetés en l'air ou à terre avec la plus farouche énergie.

• LE 17 FÉVRIER À LA MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES,
PLACE ANDRÉ-MALRAUX, BOURGES. TÉL. 02 48 67 74 74 WWW.MCBOURGES.COM

PARIS/EXPOSITION

FRÉDÉRIC BAZILLE TROP TÔT ENLEVÉ À SES AMIS

LE MUSÉE D'ORSAY REND HOMMAGE À L'ŒUVRE PEINTE DE CET ARTISTE – LA LONGÉVITÉ D'UN ARTISTE ÉTANT POUR BEAUCOUP DANS SA RECONNAISSANCE PAR LA POSTÉRITÉ – FRÉDÉRIC BAZILLE (1841-1870) FAIT L'OBJET D'UNE EXPOSITION QUASI EXHAUSTIVE AU MUSÉE D'ORSAY, APRÈS QU'ELLE A ÉTÉ VUE AU MUSÉE FABRE DE MONTPELLIER, VILLE NATALE DE CE FILS DE FAMILLE PROTESTANTE, MONTÉ À PARIS POUR FAIRE MÉDECINE ET FINALEMENT HAPPÉ PAR LE DÉSIR DE PEINDRE. C'EST EN 1862, DANS L'ATELIER DE CHARLES GLEYRE, QU'IL SE LIE D'AMITIÉ AVEC DE JEUNES RAPINS NOMMÉS RENOIR, SISLEY ET MONET, ENTRE AUTRES, AVEC LESQUELS IL VA PEINDRE EN PLEIN AIR, À FONTAINEBLEAU, AU HAVRE, À HONFLEUR. ON LUI DOIT UNE SOIXANTAINÉ D'ŒUVRES. IL A MIS DU TEMPS À DÉFINITIVEMENT CHOISIR LA PEINTURE. ISSU D'UN MILIEU BOURGEOIS CULTIVÉ, CURIEUX DE TOUT, DE THÉÂTRE, DE LITTÉRATURE, DE MUSIQUE, CE N'EST QUE DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES DE SA VIE QU'IL EXÉCUTE SES TABLEAUX LES PLUS ABOUTIS. SOUS SES AIRS DE DILETTANTE, UNE FOIS LANCÉ DANS L'ART DE PEINDRE, BAZILLE N'A CESSÉ DE TRAVAILLER, S'EFFORÇANT DE PROGRESSER AU CONTACT DE SES COMPAGNONS DE JEUNESSE, PLUS TARD DEVENUS LES MAÎTRES DE CE QUE L'ON NOMMERA L'IMPRESSIONNISME. « J'espère bien, disait-il, si je fais jamais quelque chose, avoir le mérite de ne copier personne. »

Encore relativement peu connu, sans doute à cause de sa trop brève existence – la longévité d'un artiste étant pour beaucoup dans sa reconnaissance par la postérité – Frédéric Bazille (1841-1870) fait l'objet d'une exposition quasi exhaustive au musée d'Orsay, après qu'elle a été vue au musée Fabre de Montpellier, ville natale de ce fils de famille protestante, monté à Paris pour faire médecine et finalement happé par le désir de peindre. C'est en 1862, dans l'atelier de Charles Gleyre, qu'il se lie d'amitié avec de jeunes rapins nommés Renoir, Sisley et Monet, entre autres, avec lesquels il va peindre en plein air, à Fontainebleau, au Havre, à Honfleur. On lui doit une soixantaine d'œuvres. Il a mis du temps à définitivement choisir la peinture. Issu d'un milieu bourgeois cultivé, curieux de tout, de théâtre, de littérature, de musique, ce n'est que dans les trois dernières années de sa vie qu'il exécute ses tableaux les plus aboutis. Sous ses airs de dilettante, une fois lancé dans l'art de peindre, Bazille n'a cessé de travailler, s'efforçant de progresser au contact de ses compagnons de jeunesse, plus tard devenus les maîtres de ce que l'on nommera l'impressionnisme. « J'espère bien, disait-il, si je fais jamais quelque chose, avoir le mérite de ne copier personne. »

Une relation fraternelle avec Monet

L'exposition est passionnante dans l'exacte mesure où elle fait la part belle à l'amitié dans ce groupe d'artistes qui partagent le pain, le vin et les ateliers, Bazille aidant souvent Monet à joindre

« Frédéric Bazille. La jeunesse de l'impressionnisme », jusqu'au 5 mars au musée d'Orsay, 1, rue de la Légion-d'Honneur, Paris 7^e, tél. 01 40 49 48 14 www.musee-orsay.fr



Vue de village (1868), huile sur toile, 137,5 × 85,5 cm

Étude de nu (1864), huile sur toile, 70 × 190,5 cm



les deux bouts. Vie de bohème, certes, menée par de fortes personnalités qui changeront l'image du monde en le figurant sous d'autres lumières. Pour l'heure, ils peignent parfois les mêmes choses. Tiens, en 1867, Bazille et Sisley s'attaquent de concert à la figuration d'une nature morte au héron, à la manière de Jean-Baptiste Oudry, maître du trophée de chasse au XVIII^e siècle. Une autre fois, c'était la ressemblance entre *Anguille et rouget*, de Manet (1864) et *Nature morte aux poissons* de Bazille, deux ans plus tard. Ils se portraiturent les uns les autres. Si Renoir représente *Frédéric Bazille peignant à son cheval* (1867), où l'on distingue le fameux héron plus haut cité, Bazille livre un *Portrait de Pierre-Auguste Renoir*, jeune et maigre, cavalièrement posé sur une chaise. Bazille a une relation littéralement fraternelle avec Monet. Ce dernier, dans *Bazille et Camille* (1865), une étude pour *le Déjeuner sur l'herbe*, figure son ami en homme élégant escortant une femme, comme il le montrera de profil dans son *Portrait de Bazille à la ferme*

MUSÉE FABRE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE / FRÉDÉRIC BAZILLE

FRÉDÉRIC BAZILLE



Monet, blessé, à l'hôtel du Lion-d'Or à Chailly-en-Bière, dans *L'Ambulance improvisée* (1865). Huile sur toile, 48 × 65 cm

Saint-Siméon (1864). Bazille lui-même, dans son *Autoportrait à la palette* (vers 1865), se livre magistralement jusque dans le regard de trois quarts de celui qui doute de lui-même. Œuvre émouvante, par cette incertitude justement et la modestie qu'elle suppose. Combien l'homme apparaît attachant dans son rapport aux autres et, par son maintien digne, hérité de l'esprit de la Réforme calviniste. À regarder de près aussi, *L'Ambulance improvisée* (1865), huile sur toile sur laquelle Bazille montre Monet alité, blessé à la jambe. Parfait exemple d'une réciproque amitié.

On croise en cours de route Fantin-Latour (lire *Options*, décembre 2016) qui, dans l'immeuble où il demeure, au 8 rue des Beaux-Arts, trouve un atelier à Bazille, lequel lui emprunte souvent couleurs et pinceaux. En 1870, exilé en Angleterre, Monet fut bouleversé en apprenant la mort brutale de celui qui fut un temps son alter ego. Plus tard, il déclarera : « *Il aurait fait parler de lui, s'il avait vécu.* » On sait aujourd'hui – l'exposition le prouve à l'envi – que Bazille vécut assez dans l'art pour qu'on ne l'oublie pas. Les preuves en sont flagrantes et nombreuses. Il n'est

que de considérer attentivement, pour s'en convaincre, le somptueux portrait de groupe intitulé *Réunion de famille* (1867-1868), sur lequel onze personnages, sous l'ombre d'un marronnier ombrageant la terrasse, se découpent dans la plus sobre intimité. Il y a le père et la mère de l'artiste, lui-même représenté à la gauche du tableau, ainsi que les ascendants et alliés. De cette œuvre de haute signification sociale et symbolique sous le ciel du Sud,

Sous ses airs de dilettante, une fois lancé dans l'art de peindre, Bazille n'a cessé de travailler au contact de ses compagnons de jeunesse, plus tard devenus les maîtres de ce que l'on nommera l'impressionnisme.

Émile Zola, qui la découvrit au Salon de 1868, où elle avait été acceptée au grand dam de son auteur (par pudeur sans doute) pourra dire que « *chaque physionomie est étudiée avec un soin extrême, chaque figure a l'allure qui lui est propre. On voit que le peintre aime son temps, comme Claude Monet, et qu'il pense qu'on peut être un artiste en peignant une redingote.* »

Le corps féminin dans sa sensualité endormie

L'année d'avant, *La Terrasse de Méric*, autre serein portrait de groupe devant la vieille demeure aux murs roses, sublime le retour estival du peintre – silhouette longiligne à la droite du tableau – sur son territoire d'enfance languedocien. Ce même climat de douceur sensiblement vespérale, on le retrouve dans *La Robe rose* (1864) et *Vue de village* (1868), le modèle féminin étant vu de dos sur l'un et de face sur l'autre, tandis que *Les Lauriers roses* (1867) flamboient sous le soleil du Midi. *L'Étude de nu* (1864), qui se situe aux frontières indécises de l'art des maîtres anciens et de l'académisme d'époque, augure malgré tout d'un regard moderne sur le corps féminin saisi dans sa sensua-

MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN-GRAND PALAIS / PATRICE SCHMIDT



L'Atelier de Bazille, dit L'Atelier de la rue La Condamine, (1869-1870), huile sur toile, 98 x 128,5 cm

... lité endormie. Dans *La Toilette* (1870), la jeune femme dévêtue, rêveuse, comme absente, est aux mains d'une servante noire accroupie à ses pieds, sous le regard attentif, à droite, de Lise Trébot – pour l'anecdote, c'était la maîtresse de Renoir. On songe un peu à ces *Femmes d'Alger* de Delacroix, et aux riches coloris des tissus que Matisse exploitera avec fougue.

La Toilette fut refusée au Salon, tandis qu'y fut acceptée *Scène d'été* (1869), où des baigneurs s'exposent dans la nature provençale, en pendant avec *Le Pêcheur à l'épervier* (1868) magnifique nu masculin en mouvement. Cézanne reviendra sur ce type de virilités saisies au grand air. Une belle série d'œuvres (dessins compris) a trait aux vues d'Aigues-Mortes et de ses remparts. Si Bazille refusait d'être pris pour un peintre local, statut qu'il abhorrait, il ne dédaigna pas d'explorer le terroir dont il était natif (voir son très beau *Paysage au bord du Lez*, 1870), comme il avait su peindre, au côté de Monet, les arbres de Fontainebleau ou la mer en Normandie.

Sa vie d'artiste au milieu des autres, il l'a superbement suggérée dans *L'Atelier de Bazille* (1870), peint en collaboration avec Manet. Autour de ce dernier, devant une toile, ils sont tous là, avec leurs œuvres au mur : Bazille, très grand, comme buvant les paroles de Manet, Monet, Sisley, Renoir, le musicien Edmond Maître au piano, Zola peut-être (on ne sait trop si

« Manet est aussi important pour nous que Cimabue et Giotto pour les Italiens du Quattrocento. Parce que c'est la Renaissance qui est en train de venir. Et il faut que nous en soyons. »

MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN-GRAND PALAIS / PATRICE SCHMIDT



Pierre Auguste Renoir (1868-1869), huile sur toile, 61,2 x 50 cm

c'est lui) devant la haute verrière du local de la rue La Condamine, dans le quartier des Batignolles, non loin du café Guerbois où l'on pouvait retrouver Verlaine.

De Manet, Bazille, qui le révérait, a pu dire : « *Il est aussi important pour nous que Cimabue et Giotto pour les Italiens du Quattrocento. Parce que c'est la Renaissance qui est en train de venir. Et il faut que nous en soyons* ». Laisseée inachevée par lui à sa mort, la toile intitulée *Ruth et Booz*, inspirée par le poème d'Hugo *Booz endormi*, ne laisse pas d'étonner par son caractère narratif qui rappelle Puvis de Chavanne. La radiographie de l'œuvre a fait apparaître un autre sujet : une jeune femme jouant du piano et un jeune homme l'écoutant, le coude sur le canapé, dans une attitude décontractée.

Le 28 novembre 1870, le zouave engagé volontaire Frédéric Bazille, qui avait dit au général d'Armagnac : « *Je suis bien sûr de ne pas être tué, j'ai trop de choses à faire dans la vie* », tombe sous les balles prussiennes à Beaune-la-Rolande, dans le plat pays de la Beauce. Dix jours après sa mort, son père, malgré l'occupation ennemie, découvre la fosse où il gît. La neige a préservé le corps et le père repart jusqu'à Montpellier avec la dépouille du fils posée sur une charrette. On peut voir, à Orsay, la veste de zouave brodée portée par Bazille au jour fatal. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI

Les deux trios avec piano

« Il n'est que de jeter un coup d'œil au Trio op. 99 de Schubert, et toute la misère de l'existence s'évanouit comme par enchantement, le monde apparaît de nouveau paré de toute sa radieuse fraîcheur. » Lorsque Robert Schumann écrit ces lignes, en 1836, Franz Schubert est mort depuis huit ans et son trio, jamais joué en public de son vivant, est édité pour la première fois. Sa composition remonte à 1827, quelques mois avant le *Trio n° 2* op. 100. Chefs-d'œuvre du répertoire de chambre, les trios se caractérisent par leur puissance lyrique oscillant entre joie, tendresse et mélancolie. Le plus connu ? Assurément, l'opus 100 et son deuxième mouvement, l'*Andante con moto*, tiré d'une mélodie du folklore suédois et repris par Stanley Kubrick pour la musique de son film, *Barry Lyndon*. Pléthorique et dominée par l'enregistrement d'Isaac Stern, Eugene Istomin et Leonard Rose (1964), la discographie s'est enrichie d'une nouvelle version par Andreas Staier, Roel Dieltiens et Daniel Sepec, sur instruments anciens. Ce qui, en soi, constitue déjà un petit événement. Avant elle, celle de Vera Beths, Anner Bylisma et Jos Van Immerseel (1996) avait déçu. La lecture qu'en donnent Staier, Sepec et Dieltiens est au contraire enthousiasmante. Le jeu au pianoforte bouleverse les équilibres jusqu'ici connus au piano et, par sa sonorité soyeuse et sa lumière contenue, l'instrument (copie d'un Conrad Graf, facteur réputé du XVIII^e siècle) renouvelle le dialogue avec les cordes, ne les écrasant jamais et donnant le sentiment d'un développement inépuisable de motifs musicaux.

• FRANZ SCHUBERT, *PIANO TRIOS OP. 99 ET 100*. ANDREAS STAIER, ROEL DIELTIENS ET DANIEL SEPEC. 2 CD HARMONIA MUNDI, 18 EUROS.

ANTONIO VIVALDI

Une guitare concertante à Venise

D'un enregistrement à l'autre, Thibault Cauvin confirme qu'il est un des guitaristes les plus doués de sa génération. Bardé de premiers prix internationaux (treize jusqu'à l'âge de 20 ans), il allie virtuosité et maîtrise technique. Mais ce qui retient surtout chez lui, c'est le soin tout particulier apporté au phrasé, qui met en valeur l'intention du compositeur. Cette capacité à s'identifier à l'écriture était déjà notable dans les albums consacrés à Isaac Albeniz et à Domenico Scarlatti. Dans les concertos pour luth et mandoline de Vivaldi, la sensibilité et la sonorité du jeune guitariste – qui rappelle, par sa chaleur, celle de Roberto Aussel – confèrent à ces pages un relief qui fera peut-être changer d'avis ceux qui ont tendance à voir dans l'œuvre du Prêtre roux, au mieux, une charmante musique d'ambiance (Stravinski disait de lui qu'il avait écrit 600 fois le même concerto...). Sous les doigts de Thibault Cauvin, la musique de Vivaldi se révèle festive et colorée, mais aussi spirituelle, poétique (le *Largo* du concerto RV 93), inspirée (l'*Andante* du concerto RV 532). Une réussite qui doit aussi beaucoup à l'Orchestre de chambre de Paris et à Julien Masmondet, son chef.

• THIBAUT CAUVIN, *THE VIVALDI ALBUM*, 1 CD SONY, 18 EUROS.

bouteilles

Champagne

Dominique Crété

Meilleurs vœux, amis lecteurs. Que cette année vous soit douce et vous réserve encore et toujours de merveilleuses découvertes chez vos viticulteurs et vos cavistes favoris.

Souhaitons aussi que ce millésime 2017 ne subisse pas les mêmes avanies climatiques que le précédent. Pensons en particulier aux viticulteurs de Chablis, de la côte de Beaune, du val de Loire ou d'ailleurs, gravement sinistrés et qui, pour certains, ont vu toute une année de travail réduite à néant par quelques heures de gel ou de grêle.

Pour nous remonter le moral et démarrer l'année d'un bon pied, rien de tel qu'une bonne coupe de champagne. Voici une excellente maison qui, accessoirement, balaie l'idée reçue selon laquelle un bon champagne doit obligatoirement être cher!

Dominique Crété est l'héritier de cinq générations de vignerons récoltants et manipulateurs, le remuage traditionnel étant effectué à la main sur pupitres.

Un élevage en cave de vingt-quatre mois minimum est nécessaire pour les cuvées sans année, et de huit ans pour les cuvées millésimées.

À l'intérieur d'une gamme allant de 14 à 28 euros, j'ai particulièrement apprécié la cuvée Bulles blanches, originaire des grands crus de la côte des Blancs, 100% chardonnay ainsi que la cuvée Émeraude 2009, à la robe dorée de reflets verts, aux arômes de fruits mûrs, aux notes de miel et de fleurs blanches. Composée pour 50% de chardonnay et pour 50% de pinot meunier, elle accompagnera dignement un foie gras toasté. ◀

Georges SULLIAC

Champagne Dominique Crété
99, rue des Prieurés,
51 530 Moussy

MAETERLINCK

Au Studio de la Comédie-Française (99, rue de Rivoli, galerie du Carrousel du Louvre, Paris 1^{er}, tél. 01 44 58 98 58, Comedie-francaise.fr), Nâzım Boudjenah présente jusqu'au 5 mars sa mise en scène d'*Intérieur*, de Maurice Maeterlinck (1862-1949), dans une scénographie de Marc Lainé. Les interprètes : Thierry Hancisse, Anne Kessler, Pierre Hancisse, Anna Cervinka.

GOLDONI

Adaptée et mise en scène par Marco Pisano, *Les Amoureux*, comédie de Carlo Goldoni (1707-1793), est à l'affiche du Théâtre Dejazet (41, boulevard du Temple, Paris 3^e) avec huit comédiens, dans des costumes de Christian Gasc et une scénographie de Vladimir Perrin.

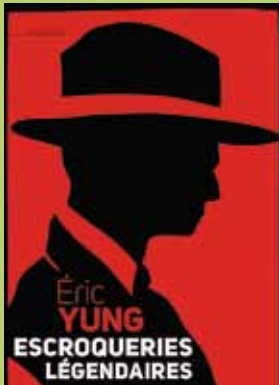
CARRÈRE

Du roman d'Emmanuel Carrère, *D'autres vies que la mienne* (P.O.L.), Tatiana Werner et David Nathanson ont tiré une adaptation théâtrale. Celle-ci, mise en scène par Tatiana Werner, est proposée jusqu'au 11 février au théâtre La Reine blanche (2 bis, passage Ruelle, Paris 18^e, tél. 01 40 05 06 96, Reineblanche.com). L'interprète est David Nathanson.

HUMOUR

Le retour de Furax

ÉRIC YUNG
NOUS RÉGALE
D'ARNAQUES, TANDIS
QU'OMNIBUS ÉDITE
UN MONUMENT
DU PATRIMOINE
RADIOPHONIQUE,
PAR LE DUO
PIERRE DAC-
FRANCIS BLANCHE.



La fiction policière s'appuie souvent sur des escroqueries peu banales, car l'imagination des auteurs semble sans limite. C'est si vrai que certaines arnaques deviennent réalité, et on reste confondu devant l'ingéniosité de ceux qui les pratiquent ; mais aussi, il faut bien le dire, par la naïveté de ceux qui les subissent. Dans le recueil *Escroqueries légendaires*, publié il y a quelques mois, Éric Yung, journaliste et écrivain, rédacteur en chef à Radio France, a rassemblé quatorze histoires qui relèvent de la « délinquance astucieuse ». Dans ce florilège figure un certain Romulus Brinkley qui, en 1918, aux États-Unis, avait mis au point une greffe originale. Il s'agissait de greffer des testicules de bouc sur des sujets américains en mal de virilité, ce qui faisait aussi, soi-disant, le bonheur des dames. Le fameux Brinkley a pu ainsi vendre des illusions seize ans durant, assisté de vrais chirurgiens avec lesquels ont été pratiquées plus de 5 000 greffes. Ce faux docteur gagna tellement d'argent avec son imposture qu'il devint l'un des hommes les plus riches des États-Unis. Autre cerveau malin que celui de l'Austro-Hongrois Victor Muller, dit Victor Lustig, un faussaire devenu célèbre en 1925 pour avoir revendu la tour Eiffel en pièces détachées. Mais avant comme après cette singulière escroquerie, il réalisa de nombreuses filouteries et se retrouva condamné à quinze ans de prison. Purgeant sa peine au pénitencier d'Alcatraz, dans la baie de San Francisco, il fit la connaissance du célèbre Al Capone, incarcéré pour fraude fiscale. Ce parrain de la mafia, ayant appris les talents de Victor, l'engagea comme conseiller financier. Parmi toutes ces arnaques, ma préférence va au texte intitulé « Un escroc au Paradis ». La scène se passe en 1963, au Brésil, où une voyante extralucide (évidemment), madame Leonarda Da Silva, a escroqué quelques personnes auxquelles elle a vendu très cher des morceaux de Paradis. Comment a-t-elle procédé ? Comment et pourquoi fut-elle relaxée par le tribunal ? C'est ce que nous raconte avec beaucoup d'humour Éric Yung dans un recueil rassurant sur l'étendue de la créativité humaine.

Furax est le principal personnage de *Malheur aux barbus*, un feuilleton radiophonique en 213 épisodes, créé le 15 octobre 1951 par les humoristes Pierre Dac et Francis Blanche et diffusé sur la chaîne parisienne de la RTF jusqu'au 28 juin 1952. Criminel sadique et mégalomane, assisté par l'envoûtante Malvina

Carnajoux, Furax rêve de devenir le maître du monde grâce à la barbologie. Cette fantaisie imaginaire aux allures scientifiques consiste à utiliser l'énergie contenue dans la barbe. Pour ce faire, 642 barbus sont kidnappés en plein Paris. Le professeur Merry Christmas fait partie des disparus. Pour tenter de retrouver le savant, sa fille engage les détectives Black and White. Ce duo (interprété à la radio par Pierre Dac et Francis Blanche) repère une piste qui va les mener en Espagne dans la vallée de Celsérébos, en Inde dans la province de Sama Kutra, aux États-Unis, au Mexique, dans l'espace, dans le temps.

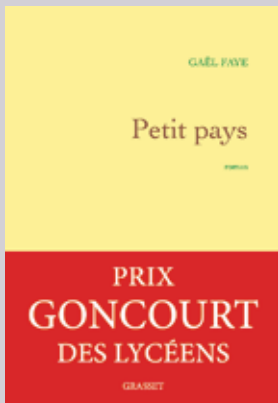
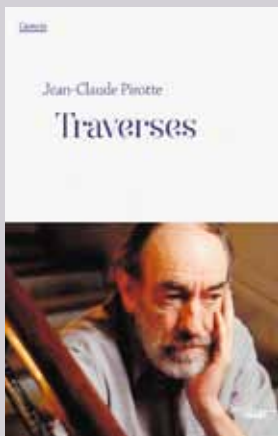
La série, diffusée sur les ondes du lundi au samedi, entre 13 h 10 et 13 h 20, obtint dès ses débuts un grand succès. Malgré ses bonnes audiences, la chaîne refusa néanmoins de programmer une seconde année. Le feuilleton reprendra le 22 octobre 1956 sur les ondes d'une toute nouvelle radio, Europe n° 1, et se poursuivra jusqu'en 1960. Durant ces années, les divers épisodes ont donné naissance à un roman, cosigné Dac et Blanche.

Aucun enregistrement des divers épisodes ne fut jamais retrouvé. Il fallut toute la patience et l'obstination de chercheurs comme Jacques Pessis pour collecter, une vingtaine d'années durant, les feuilles de papier pelure sur lesquelles figuraient les textes débités au micro. Cette reconstitution des dialogues de chacun des épisodes permet de lire, aux éditions Omnibus, l'intégrale des méfaits de Furax. Ont été publiés *Malheur aux barbus* (213 épisodes, 1951-1952) en octobre 2010, *Le Boudin sacré* (247 épisodes du 22 octobre 1956 au 29 juin 1957) en janvier 2015 et *La lumière qui éteint* (507 épisodes du 30 septembre 1957 au 24 juin 1958) en novembre 2016. Restent à paraître les deux dernières saisons : *Le gruyère qui tue* et *Le Fils de Furax*. Cette édition permettra aux jeunes générations de découvrir ce monument d'intense loufoquerie et aux plus anciens de retrouver un peu de la magie que provoquait l'écoute de ce feuilleton perdu. Pour conclure je vous livre le nom complet de Furax : Edmond Zibbib Pandolphe Furax ! Ça ne s'invente pas!

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- ÉRIC YUNG, *ESCOQUERIES LÉGENDAIRES*, LE CHERCHE MIDI, 2016, 160 PAGES, 14,50 EUROS.
- PIERRE DAC, FRANCIS BLANCHE, *SIGNÉ FURAX*, DÉJÀ TROIS VOLUMES SORTIS CHEZ OMNIBUS, 18 À 20 EUROS.

MÉMOIRE
La mort et la vie

LES CARNETS
POSTHUMES DE
L'ÉCRIVAIN BELGE
JEAN-CLAUDE
PIROTTE ÉMEUVENT.
LE PETIT PAYS
DU COMPOSITEUR
FRANCO-RWANDAIS
GAËL FAYE EST PLEIN
DE MÉLANCOLIE.

Jean-Claude Pirotte est mort depuis trois ans et n'en finit pas d'écrire. Comme une victoire de l'écriture sur la mort, comme le triomphe de l'esprit sur le corps. *Traverses*, ce sont des carnets intimes des années 2010 retrouvés après son décès. Rimbaud a cessé d'écrire à 20 ans; Pirotte passa une partie de sa vie en cavale et ne cessa jamais d'écrire ni de peindre.

La fuite fut, pour cet ancien avocat contraint de quitter la Belgique, une manière de vivre et un art d'écrire. Cet amoureux de la vie et du vin ne s'en est jamais plaint, puis la maladie l'a rattrapé; les ennuis d'argent aussi. La liberté s'est faite contraignante, la maladie omniprésente et la douleur lancinante: «*L'expression prendre son courage à deux mains. On se demande comment faire, on a les mains terriblement vides*», écrit-il dans ses carnets.

Avec sa compagne et quelques livres, il parcourt la France avant de revenir enfin en Belgique, son pays natal, pour s'installer dans une maison de douane désaffectée. La vie aime à rire avec ses enfants les plus rebelles: sur la fin de ses jours, Jean-Claude Pirotte pouvait à peine se mouvoir, lui, le descendant paillard du poète aux semelles de vent. *Traverses* recueille les pensées de cet éternel fumeur et de ce lecteur devant l'Éternel auquel il ne croyait pas: «*J'allume une cigarette. Je précipite ma mort alors que je me trouve toujours des raisons de vivre.*»

Dans ses carnets, il mêle des citations d'auteurs qu'il admire – «*Tâcher de ressembler à une image de ce qu'on fait de soi*» (Ramuz) – et qui sont le reflet de ses propres rêveries. Pourquoi tenter de dire autrement ce que certains ont dit si joliment? «*Je cherchais une devise qui pût s'appliquer aux poètes que j'aime. Je l'ai trouvée chez Jacques Chardonne: "Vivre dignement dans l'incertain".*» Mais cette citation s'applique à Pirotte lui-même, qui a vécu en poète. L'indignation garde toute sa place chez lui, qui compare la France de Sarkozy à celle de 1940, décrite dans le journal de Léon Werth, *Déposition*. L'ancien président attire ses foudres. Il ne décolère pas que la France ait pu se laisser séduire par ce «*Machiavel de sous-préfecture*». Mais Sarkozy a passé et la prose de Jean-Claude Pirotte est restée, même lorsqu'elle s'interroge sur sa propre légitimité d'artiste: «*Je ne suis ni peintre ni écrivain. Je n'ai aucune illusion. Ma poésie est fabriquée. Mes livres sont des compilations hasardeuses. Je ne peins*

qu'au hasard, sans vraie habileté technique. Tout est faux et restera faux. À quoi bon? Mais il faut bien s'occuper.» Écrire pour occuper le vide, le décrire et dire que la vie n'est plus tout à fait là où le poète achève la sienne. Il faut lire *Traverses*, le journal d'un homme dont le pas s'est alourdi mais qui ose toujours prendre les chemins de traverse.

Qu'est-ce qui a séduit le jury du prix Goncourt des lycéens, attribué cette année à *Petit Pays*, premier roman de Gaël Faye, connu pour ses textes de rap? Son originalité à n'en pas douter. Sa musicalité. *Petit Pays* est un roman sur le pays de l'enfance. Mais ce n'est pas une version africaine de *La Guerre des boutons*. Ou pas seulement. Ce n'est pas non plus un témoignage sur le génocide des Tutsis. Ou pas uniquement. C'est un roman sur les différents visages de la violence décrits à travers les yeux d'un enfant, Gabriel, déséparé devant un monde qu'il découvre et dont il appréhende petit à petit les règles et les dérèglements. Le jeune garçon métis aura une première expérience de la violence lors de la séparation de ses parents et du départ brutal de sa mère. Il ne la retrouvera que plus tard, lorsque la guerre fera rage et que, témoin du massacre d'une partie de sa famille, elle en perdra la raison.

Petit Pays reste un roman sur l'enfance, un «petit pays» que l'on est condamné à regarder au loin mais dont chaque écrivain tente de capter les airs qui en proviennent encore. Gaël Faye, en compositeur, arrive à rendre toutes les variations mélodiques, alternant scènes de drôlerie, descriptions mélancoliques et récits tragiques. Le roman débute sur une plaisanterie qui évoque les différences entre Hutus et Tutsis – une histoire de longueur de nez selon son père –, ce qui amuse le narrateur enfant. Il s'achève sur le récit, par sa mère, d'un massacre de Tutsis. Entre les deux, sa famille, comme le pays, s'est déchirée et Gaby a grandi; il a appris à contrôler ses peurs mais a perdu l'envie de rire aux plaisanteries sur les Hutus et les Tutsis. *Petit Pays* est un très beau récit sur la perte violente de l'insouciance. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- JEAN-CLAUDE PIROTTE, *TRAVERSES*, LE CHERCHE MIDI, 2017, 96 PAGES, 14 EUROS.
- GAËL FAYE, *PETIT PAYS*, GRASSET, 2016, 224 PAGES, 18 EUROS.

Inégalités scolaires Irréversibles ?

TOUS LES INDICATEURS DRESSENT UN TABLEAU ALARMANT DE NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF. QUELLE ÉCOLE POUR QUELLE SOCIÉTÉ? MALGRÉ L'AGGRAVATION DE LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE ET MÊME S'IL N'Y A PAS DE SOLUTION MIRACLE, LE FATALISME N'EST PAS PERMIS.

Les rapports se sont succédé fin 2016, dressant un état des lieux accablant : le système scolaire français continue de creuser les inégalités sociales. Dernière en date, l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) évalue notamment le niveau en sciences des jeunes de 15 ans dans 72 pays de l'Ocde. La France se classe dans la moyenne... mais se distingue par l'un des fossés les plus importants entre le quart des élèves les plus en difficulté et le quart englobant les meilleurs élèves : 118 points d'écart sur une moyenne de 495. De plus, 42% des élèves appartenant à des familles socialement défavorisées, en particulier issues de l'immigration, se trouvent parmi le quart des plus en difficulté. Ce déterminisme social est l'un des plus forts parmi les pays participants. Les enquêteurs estiment pourtant que la France va dans le bon sens. La ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, assure que « le choc Pisa » a eu lieu et que la France a commencé à prendre des dispositions – notamment grâce à sa loi de 2012 sur la « refondation de l'école ». D'autres pays précédemment pointés par le Pisa, comme l'Allemagne, le Portugal, la Belgique ou la Pologne, ont déjà sensiblement redressé la barre. La ministre met dans la balance la réforme des rythmes scolaires et la revalorisation des salaires dans le primaire, la réforme des collèges et l'aide personnalisée, les créations de postes pour enrayer l'hécatombe du quinquennat Sarkozy. Mais ce satisfecit n'est guère partagé par la communauté enseignante, déçue et frustrée par un gouvernement qui promettait de

donner la priorité aux jeunes et à l'éducation : « *La réforme des rythmes scolaires a aggravé les inégalités territoriales, celle des collèges s'est faite malgré l'opposition d'une grande partie du corps enseignant, et les lycées sont toujours sous la menace d'une exclusion des zones d'éducation prioritaire, comme si les difficultés scolaires s'arrêtaient en fin de collège* », résume Patrick Désiré, secrétaire général de la Cgt Éduc'ation. Les lycées, pour l'instant non inclus dans les nouveaux dispositifs Rep et Rep+ qui remplacent les Zep de la maternelle au collège, sont mobilisés depuis septembre (lire encadré).

La ségrégation territoriale et sociale s'accroît

Les critères retenus par les enquêtes Pisa ne traduisent certes pas la réalité dans toute sa complexité et ne permettent pas toujours une comparaison pointue entre les systèmes. Mais d'autres enquêtes confirment la tendance, comme l'enquête Timss (Trends in International Mathematics and Science Study) publiée fin novembre, qui relève que 45 % des élèves de CM1 français sont dans le quartile le plus faible parmi une cinquantaine de pays, et 11 % seulement dans le quartile le plus fort. Par exemple, ils ne sont que 59 % à être capables de poursuivre la suite 6, 13, 20, 27 ; seuls 53 % savent qu'un canard et une grenouille sont des ovipares et non des mammifères ; 15 % seulement sont capables de déterminer 3 huitièmes sur un graphique en camembert. L'enquête témoigne également que d'autres pays comptants, comme la France, des écoles où se concentrent

les élèves défavorisées – les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou le Portugal –, arrivent bien mieux à les faire réussir. Suffirait-il d'appliquer leurs méthodes ? Certaines ont fait leurs preuves : la réduction des effectifs dans les classes, l'aide et le suivi personnalisé des élèves en difficulté, une formation solide des enseignants, des gratifications en termes de carrière et de primes pour ceux qui s'investissent dans ces programmes, permettant d'attirer des enseignants plus expérimentés ou de stabiliser les équipes, des projets pédagogiques stimulants et un dialogue avec les familles qui rendent ces établissements plus attractifs... En France, la revalorisation des métiers d'enseignants a fait flop. « *La réévaluation des salaires se fait attendre, la prime dans le primaire (100 euros par mois), la légère augmentation du point d'indice ou la création d'un nouveau grade concernant certains emplois ne suffisent pas à sortir les enseignants du groupe des moins bien payés d'Europe* », rappelle Patrick Désiré. Les conditions de travail restent également très difficiles, ce qui alimente le déficit de recrutement dans certaines

FRANCK DUBRAY / MAXPPP





La France se distingue par l'un des fossés les plus importants entre le quart des élèves les plus en difficulté et le quart englobant les meilleurs élèves. La ghettoïsation de certains collèges, en particulier à Paris, compromet toute tentative de recréer des dynamiques en empêchant la mixité sociale.

disciplines. L'Éducation nationale vient cependant de signaler un recrutement accru de personnes ayant déjà eu une activité professionnelle (près d'un quart des recrutés parmi les professeurs des écoles), des trentenaires qui se déclarent en quête d'un métier qui a du sens... Il serait bon néanmoins que l'institution veille à faciliter l'entrée des jeunes dans le métier. Dans le secondaire, la plupart commencent leur carrière dans des éta-

blissements difficiles, au sein d'équipes fragilisées par un fort turn-over (25 à 30 % d'une année sur l'autre en Seine-Saint-Denis), où ils côtoient de nombreux contractuels et précaires rarement formés, mais recrutés faute de titulaires disponibles. Un rapport du Sénat vient d'ailleurs de révéler que les démissions chez les jeunes profs stagiaires ont triplé depuis 2012: 539 démissionnaires dans le primaire l'an dernier, 641 dans le second degré. Un phénomène qui semble être justifié par la lourdeur de la tâche qui leur est imposée lors de leur année de titularisation: neuf heures devant les élèves, neuf heures de formation, un mémoire à rédiger pour valider le master.

Un plaidoyer de l'économiste Thomas Piketty

Dans ce contexte, comment les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves peuvent-elles s'améliorer? Dans son blog sur Lemonde.fr, l'économiste Thomas Piketty a analysé fin août la ghettoïsation de certains collèges, en particulier à Paris, qui compromet toute tentative de recréer des dynamiques en

empêchant la mixité sociale. Il préconise d'impliquer l'ensemble des collèges publics dans l'accueil des élèves socialement et scolairement défavorisés, et pas seulement ceux où l'«*acceptabilité sociale*» (sic) est jugée suffisante, qui sont en fait souvent des établissements accueillant déjà plus d'élèves en difficulté que la moyenne nationale, et dont le fragile équilibre pourrait être menacé. Pour rappel, 10 % des collèges accueillent 63 % des élèves défavorisés (enfants d'ouvriers, chômeurs, inactifs). De fait, des expérimentations ambitieuses devaient être menées dans ce sens dans quelque 250 collèges (sur 7 000), mais le ministère a dû réviser ses projets à la baisse face aux levées de boucliers des familles dans les lycées sommés de s'ouvrir davantage. À Paris, sur 12 projets, 8 ont été annulés, et les tensions persistent, par exemple concernant deux collèges voisins du 18^e arrondissement (lire à ce sujet les tribunes des parents d'élèves dans *Libération* du 4 janvier 2017). Thomas Piketty insiste surtout sur un scandale qui risque de persister: le fait que les établissements privés sous contrat, pourtant

... financés par l'État et donc par la communauté nationale, ne subissent aucune contrainte dans leur recrutement et permettent toujours aux familles – le plus souvent aisées – de contourner la carte scolaire et d'éviter tout effort de mixité sociale. Sur cette question, le renoncement politique est total, par peur de raviver la guerre scolaire. Chacun sait qu'un retour de la droite au pouvoir accentuerait cette tendance, et la fracture sociale dès l'enfance. Une droite qui envisage notamment de confier l'enseignement professionnel aux régions, se désengageant des financements, des contenus de formation, de la garantie d'un diplôme national reconnu...

Les effets pervers du classement en Zep

Pour sa part, le dernier rapport* du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), dépendant du ministère, ne stigmatise pas tant le secteur privé que les manquements de l'éducation prioritaire. L'accès de tous les enfants au collège a engendré selon lui une « *démocratisation ségrégative* » : une vingtaine d'études passent au scanner les dysfonctionnements qui ont mené à l'amplification des inégalités sociales. Elles détaillent à quel point l'éducation prioritaire a échoué à donner aux élèves de ces établissements plus de moyens, de meilleures conditions d'études – notamment par des classes à effectifs réduits, des enseignements de qualité – ou encore à leur proposer des parcours et des orientations ambitieuses. Le Cnesco revient en fait sur les effets pervers d'un classement en éducation prioritaire qui ne s'accompagne d'aucune mesure attractive, et se traduit par une désaffection des familles les moins en difficulté, accentuant la ghettoïsation et la spirale de l'échec scolaire.

Il est urgent et possible de faire mieux – chaque enquête liste de nombreuses préconisations et des pratiques qui commencent à faire leurs preuves et à être partagées. Mais rien ne se fera sans l'implication de toute la société, des enseignants, des familles, sans vaincre la peur du déclassement et la tentation de l'entre-soi, et à condition que les élèves se voient réellement offrir des conditions d'apprentissage équivalentes. Les énergies ne manquent pas, reste à assurer de la cohérence et de la stabilité aux politiques éducatives. ◀

Valérie GÉRAUD

* « Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires » www.cnesco.fr


Les lycées se manifestent

LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE A EXCLU SANS RAISON LES LYCÉES DU DISPOSITIF REP.



OLIVIER LEJEUNE / MAXPPP

Le Cnesco le rappelle, la politique d'éducation prioritaire ne reçoit pas les moyens suffisants pour relever les défis qui lui sont assignés. Or, sans ces moyens, le classement d'un établissement en Zep accentue ses difficultés. C'est pourquoi les lycées classés Zep qui vont perdre ce label mais sont pour l'heure exclus (officiellement faute de temps...) de la réforme de l'éducation prioritaire de 2013, qui remplace les Zep par les Rep et les Rep+, se mobilisent depuis septembre. Ils veulent des garanties vitales sur la pérennité de leurs moyens, d'autant que même pour les établissements inclus dans la réforme, le passage en Rep ou en Rep+ s'est parfois traduit par une réduction de moyens. La mobilisation – en particulier en région parisienne et dans l'académie d'Aix-Marseille – a déjà permis un prolongement de la période transitoire qui les maintient dans le statut Zep jusqu'à la rentrée 2019. Et la ministre a annoncé que 450 postes supplémentaires seront affectés à la rentrée 2017 dans les lycées les plus en difficulté, mais sans préciser comment leur affectation sera décidée. Le collectif Touche pas à ma Zep (90 lycées dans 14 académies), soutenu par une intersyndicale Cgt-Fo-Fsu-Sud poursuit la mobilisation. Il demande la transparence sur les critères de classement en Zep, un label unique, la pérennisation des moyens (effectifs réduits, cours en demi-groupes) et des compensations pour les personnels : les postes les plus difficiles doivent être les plus attractifs. V. G. ▶



**J'ai le pouvoir
de profiter
des meilleurs
tarifs pour
mon assurance
auto.**



Rejoignez
le **N°1.**

Ce qui est essentiel pour moi, c'est de prendre la bonne direction pour mon assurance auto.

Avec la Macif, je profite des tarifs du N°1⁽¹⁾ et, en plus, à la souscription de mon contrat, on m'a offert un an d'abonnement télépéage⁽²⁾. Je suis sûr d'avoir fait le bon choix pour mon assurance auto.

Découvrez tous les avantages du contrat Auto Macif dans l'une de nos agences ou sur macif.fr.



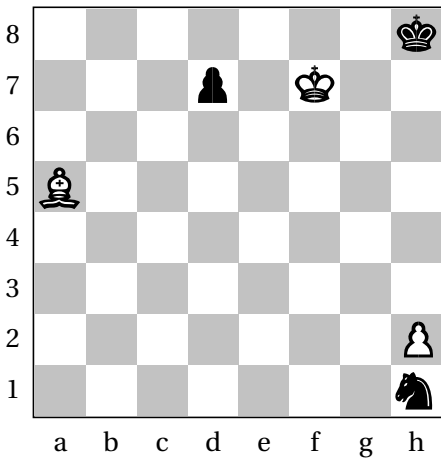
Essentiel pour moi

(1) Tarifs parmi les meilleurs du marché, hors promotions. Macif, 1ère société d'assurance en nombre de contrats auto en France en 2015.

(2) Offre soumise à conditions valable pour toute souscription d'un contrat Auto avant le 31.12.2017 et d'un abonnement Temps Libre Vinci Autoroutes avant le 31.03.2018. Frais de gestion offerts, hors frais de péage et de parking. Détails de l'offre sur macif.fr

Tactique

Etude de V. Korolkov, 1950. Les blancs jouent et gagnent.



Nouvel an avec Xavier Tartakover

Savielly Grigorevitch Tartakover est né le 9 février 1887 à Rostov-sur-le-Don, en Russie. En 1899, il quitte son pays natal et s'installe à Vienne. A partir de 1924, il devient citoyen français. Paris deviendra et restera son foyer. Ayant francisé son nom et son prénom, il s'appellera désormais Xavier Tartakover. Son père lui apprit le jeu d'échecs dans sa dixième année. Sa carrière de joueur international démarre en 1906. Entre sa victoire à Nuremberg et son titre de champion de France en 1954, il va remporter des dizaines de premiers prix à

travers l'Europe. Il a gagné des matches contre Réti, Spielmann, Johner, Lilienthal, Winter, etc. Au plus fort de sa carrière, il figure parmi les dix meilleurs mondiaux. Sa victoire contre Richard Réti, disputée le 31 décembre 1926 à Hastings, est considérée par Tartakover lui-même comme l'une de ses meilleures parties.

Réti Richard-Tartakover Xavier

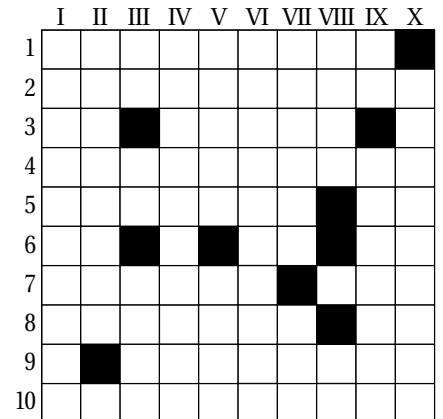
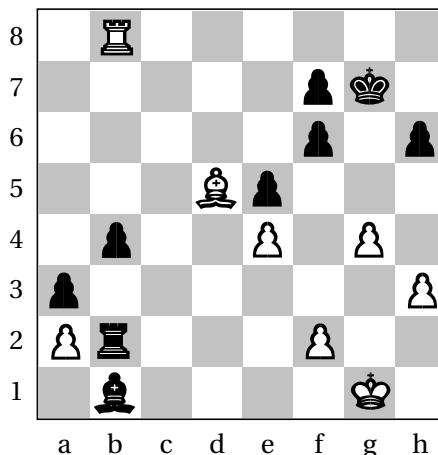
Tournoi de Hastings, 1926. Gambit dame

1.Cf3 Cf6 2.d4 d5 3.c4 e6 4.Cc3 Fe7 5.Fg5 h6 6.Fxf6 Fxf6 7.e3 0-0 8.Db3 dxc4 (8...c6) 9.Fxc4 c5! 10.dxc5 Cd7! 11.Ce4 Cxc5! 12.Cxf6+ Dxf6 13.Dc2 b6 14.0-0 Fb7 (les noirs ont égalisé.) 15.Cd4 Tac8 16.De2 e5 (chasse le cavalier de son avant-poste au centre.) 17.Cb3 b5! 18.Cxc5 (sur : 18.Fxb5 Cxb3 19.axb3 Dg6 20.g3 Tc2 21.Dd3 Fe4 22.Dd1 Txb2 23.Txa7 Df5, les noirs ont les meilleures chances.) 18...Txc5 19.Fb3 a5 (les Noirs gagnent de l'espace.) 20.e4 Tfc8! 21.Tad1 a4 22.Fd5 Fa6! (22...Fxd5 23.Txd5 Txd5 24.exd5=) 23.De3 b4 24.Tc1 (les blancs parviennent à contenir la pression sur la colonne ouverte. Sur : 24.Tfe1 Dg5!) 24...Tc2 25.Txc2 Txc2 26.Tb1 Te2 27.Df3 Fd3! 28.Tc1 (28.Dxd3?? Dxf2+ 29.Rh1 Dxc2#. Et après : 28.Td1? Txb2 29.Txd3 Tb1+ 30.Td1 Dxf3+) 28...Txb2 29.Dxf6 (29.Tc8+ Rh7 30.h3 Tb1+ 31.Rh2 Dxf3 32.gxf3 f6+) 29...gxf6 30.Tc8+ Rg7 31.h3 Fb1 32.Tb8 a3! 33.g4 (VOIR DIAGRAMME) 33...h3!! (33...Fxa2 34.Fxa2 Txa2 35.Txb4 Tb2 36.Ta4 a2 37.Rg2, est plus difficile à gagner pour les noirs. Par contre 33...Fxe4! fonctionne : 34.Fxe4 b3 35.axb3 a2 36.Ta8 Tb1+ 37.Rg2 a1D 38.Txa1 Txa1+) 34.Txb3 (la plus jolie ligne est presque identique à celle du dessus : 34.axb3 a2 35.Ta8 Fxe4 36.Fxe4 Tb1+ 37.Rg2 a1D 38.Txa1 Txa1+. Et si : 34.Fxb3 Fxa2+) 34...Txb3 35.Fxb3 Fxe4 (la finale est techniquement gagnante.) 36.Rh2 f5 37.gxf5 Fxf5 38.Rg3 f6! (38...Fe6? 39.Fxe6 fxe6 40.Rf3 Rg6 41.Re4 Rf6 42.h4 h5 43.f3, les noirs devront se contenter de la nulle.) 39.Rh4 Fg6 40.Rg4 f5+! 41.Rh4 Rf6 42.Fc2 f4 43.Fb3 Ff7! 44.Fxf7 Rxf7 45.Rg4 (sur : 45.Rh5 Rf6! 46.Rg4 ((46.Rxh6 e4+)) 46...h5+! 47.Rf3 ((47.Rxh5 Rf5+)) 47...Rf5+)) 45...Rg6 (Réti abandonne avant la suite plausible : 46.Rf3 Rf5 47.Re2 e4 48.Rd2 Rg5 49.Rc3 Rh4 50.Rd4 Rxh3 51.Rxe4 Rg4+) 0-1

Tartakover Xavier-Font Joaquim

Barcelone, 1929

1.d4 d5 2.g3 (le coup inventé par Tartakover, qui caractérise la « Catalane ».) 2...Ff5 3.Fg2 c6 4.c4 dxc4 5.Cc3! Cf6 6.e4 Fe6 7.Cge2! Ca6 8.0-0 g6 9.Cf4 Cc7 10.Cxe6 Cxe6 11.d5! cxd5 12.exd5 Cc7 13.d6! Dxd6 (si : 13...exd6? 14.Te1+ Ce6 15.Fxb7 Tb8 16.Fc6+ Cd7 17.Ce4+) 14.Fxb7 Dxd1 15.Txd1 Td8 16.Fc6+ Cd7 17.Ff4! Ca6 18.Td2! Cb4 19.Cd5! Cxd5 20.Txd5 e6 21.Txd7! Txd7 22.Td1 Fc5 23.Fxd7+ Re7 24.Fb5 (face à l'attaque du pion c, la menace de Fe5 suivi de Td7+, les noirs préfèrent abandonner) 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Non-avenue. - 2. Ne servira à rien en cas de siège. - 3. Le début du baratin. Doudounes. - 4. Cas tagalog? - 5. Ricanera. Vers Biarritz. - 6. Élément de charpente. Romains de Tibidabo. Un moment pour la sieste. - 7. Un idéal irréalisé. Sur une carte vietnamienne. - 8. Trions, mes frères! Bruit de tambour. - 9. Me prendrai pour Arion. - 10. Imiterait Harpagon.

VERTICALEMENT

I. Célèbre cochon des Célèbes. - II. Bande à part. - III. Note. La même, mais plus moderne. S'écoule dans le Gotha. - IV. Compositions typographiques. - V. Belle, noire et dure. Atomes de bon sens. - VI. Empoisonnée et en provenance de Vénus. - VII. Changeai de calibre. Titre d'Anglais. - VIII. Cinéaste italien. Chauffeur égyptien à l'ancienne. - IX. Hexaèdre. Souhaitai. - X. Réinstallait sur un siège.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Boulevard. - 2. Antibélier. - 3. Ba. Nènes. - 4. Indonésien. - 5. Riotera. SO. - 6. Os. II. PM. - 7. Utopie. Ném. - 8. Sétons. Ra. - 9. Hennirai. - 10. Amasserai. Verticalement: 1. Babiloussa. - II. Omaniste. - III. Ut. Do. Orha. - IV. Linotyplies. - V. Ebène. Ions. - VI. Vénétrienne. - VII. Alesat. Sir. - VIII. Fisl. Ra. - IX. De. Espéral. - X. Renommat.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.Fb6! (empêche le Cavalier noir de s'échapper) 1...Rh7 (si : 1...d5 2.Rg6 le Roi blanc va capturer le Cavalier) 2.Fe3! (ainsi le Roi n'a pas la case h6. Sur : 2.Rf6 Rh6 3.Rf5 Rh5 4.Rf4 Rh4 5.Rf3 6.Fc7 d5 7.Fe5 d4 8.Re4 (8.Fxd4 Rxh2=)) 8...Cf2+ (=) 2...d5 3.Rf6 d4 (après 3...Rg8 4.Rg6 gagne techniquement : 4...Rf8 5.Fd4 Re7 6.Rg5 Re6 7.Rg4 Rd6 8.R3 Re6 9.Rg2 Rf5 10.Rxh1 Re4 11.Fb6 d4 12.Fa5+) 4.Fxd4 Rh6 5.Rf5 Rh5 6.Rf4 9.hxg3=pat) 8...Cg3 (8...Rh4 9.Rg2+- gagne le Cavalier) 9.hxg3! (surtout pas : 9.Fxg3?=pat) 1-0

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**
catherine.jousse@humanis.com

[humanis.com](https://www.humanis.com)

ON PEUT ASSURER 15 MILLIONS DE PERSONNES ET N'OUBLIER PERSONNE

AG2R LA MONDIALE est le groupe de référence en assurance de la personne. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, nous cultivons un modèle de protection sociale unique, qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. C'est pourquoi nous investissons le fruit de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons de nouvelles garanties et des services plus personnalisés à coûts maîtrisés.

Le Groupe consacre chaque année 100 millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir, sur tous les territoires, des initiatives collectives dans le domaine du logement, de la prévention santé et de l'aide aux aidants.

Pour en savoir plus : www.ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ENGAGEMENT SOCIAL